



Le portrait du Journal du Palais

Archis passionnés

Les architectes Christelle Lecœur et Cyril Brulé, amis de longue date, ont décidé d'écrire une série d'ouvrages consacrée au patrimoine architectural méconnu pour permettre aux néophytes comme aux experts de découvrir des lieux imaginés par les plus grands architectes du XX^e siècle. Le premier de ces livres a pour cadre Saulieu. Page 16

Doubs : Supmicrotech s'agrandit durablement

Pour répondre à ses ambitions de croissance, l'école d'ingénieurs bisontine Supmicrotech développe un projet d'extension de ses locaux, chiffré à près de 2M €, qu'elle souhaite inscrire dans la démarche Bâtiment durable Bourgogne Franche-Comté. Page 6

Yonne : On peut guincher à Coulanges !

Après trois ans d'attente, La Guinguette de Coulanges-sur-Yonne, entre Auxerre et Nevers, a retrouvé de nouveaux exploitants. Page 3

5 pages d'annonces légales
Lire les pages 9 à 13

Seb industrialise le reconditionnement



Après s'être lancé le challenge du recyclage de 20 millions de poêles à frêre d'ici 2027, le groupe Seb a inauguré vendredi 25 avril son usine de reconditionnement à Is-sur-Tille (1,5 M d'investissement), déjà centre d'expertise mondial

de l'électrique culinaire pour l'ensemble des marques du groupe, faisant de l'usine cote-d'orient, qui emploie 140 personnes, le centre névralgique et européen du reconditionnement de ses marques pour l'Europe de l'Ouest. Derrière

cette nouvelle activité, c'est toute la politique du groupe qui cherche à s'incarner dans un mot, la réparabilité. « C'est beaucoup plus qu'un seul geste industriel. C'est une philosophie, un acte de responsabilité. C'est une manière de donner

une seconde vie aux objets, de prolonger leur utilité, de réduire leur empreinte tout en maintenant l'exigence de qualité qui fait notre nom », a précisé Thierry de la Tour d'Artaise, président du groupe. Page 5

À Beaune, des pintes décarbonées

Des céréales, des levures, de l'eau et pas mal d'énergie : voici la recette de fabrication de la bière à laquelle Brasserie de France a choisi d'inviter un ingrédient supplémentaire, le soleil. Le « campus brassicole » cofondé par Anthony Verdureau et Jean-Claude Balès inaugurerait en effet le 25 avril la centrale solaire qui alimente désor-

mais 50% des besoins énergétiques du brasseur : 1.145 m² de panneaux photovoltaïques, soit la totalité du toit du bâtiment, délivrant une puissance de 250 kWhc. La fin de vie des 573 panneaux a été prévue, puisqu'ils sont à 95 % recyclables. Un investissement d'environ 270.000 € soutenu par Batifranc. Page 3

Bordet : une « première usine » en Saône-et-Loire. Page 5

Vos projets méritent le meilleur !
Confiez les à des experts de confiance.

Contractant général

- Maîtrise d'œuvre
- Ingénierie green-building
- Gros œuvre & Génie civil
- Montage d'opérations immobilières

GROUPE GUITON
Concepteur Constructeur
engagé

www.groupe-guiton.fr

R 28302 - 4966 - 2€



Votre ville
PASSÉE AU
PEIGNE FIN

- RENCONTRES
- COUPS DE CŒUR
- DÉCOUVERTES

VERSION NUMÉRIQUE OFFERTE



NOUVELLE ÉDITION
PAR DES AUTEURS LOCAUX
7,95 € SEULEMENT

En vente chez votre libraire, sur internet et sur les réseaux sociaux !



baromètre

Marché VL électrique : recul global, mais percée française

Le marché français des voitures électriques neuves s'est contracté de 6,6 % au premier trimestre 2025 par rapport à la même période en 2024. Dans ce climat de ralentissement, certains constructeurs résistent mieux que d'autres : Renault domine le classement des ventes avec sa nouvelle 5 E-Tech (commercialisée depuis fin 2024), écoulée à 9.187 unités, devant la Citroën ë-C3 du groupe Stellantis (plus de 6.000 ventes depuis octobre 2024) et la Tesla Model Y (4.696 unités). Le Scenic E-Tech, autre modèle Renault, se place en quatrième position avec 4.396 ventes. Une dynamique qui confirme l'offensive réussie des groupes français, tandis que Tesla accuse un net recul.

La mondialisation en crise

Après des années d'expansion, la mondialisation subit de sérieux revers. Le commerce international, qui représentait 62,8 % du PIB mondial en 2022, est redescendu à 58,5 % en 2023 : presque son niveau d'avant la pandémie, selon les dernières données disponibles de la Banque mondiale. Ce ralentissement s'explique par la montée du protectionnisme et l'escalade des tensions entre les États-Unis et la Chine, désormais engagés dans une nouvelle guerre commerciale avec des droits de douane dépassant aujourd'hui 100 %. Alors que les entreprises cherchent à sécuriser leurs chaînes d'approvisionnement afin de les rendre moins vulnérables aux perturbations internationales, l'incertitude autour de la politique commerciale américaine rend difficile toute prévision sur l'avenir du commerce mondial.

Droits d'auteur et IA : une bataille légale qui s'intensifie

Depuis le lancement de ChatGPT par Open AI en novembre 2022, les outils d'intelligence artificielle suscitent de vives préoccupations éthiques, notamment concernant la violation des droits d'auteur. Selon le magazine américain *Wired*, entre novembre 2022 et février 2025, 27 procès concernant l'IA ont été intentés aux États-Unis, impliquant des géants comme OpenAI, Microsoft, Nvidia, Google et Meta. Les plaignants, notamment des artistes, des auteurs ou des médias accusent l'IA d'utiliser leurs créations sans autorisation. Les entreprises d'IA, quant à elles, invoquent l'« usage loyal », un principe juridique permettant la réutilisation de certaines œuvres protégées.

Depuis 2021, l'entreprise sociale et apprenante KÉR, traiteur de spécialités culinaires du monde, accompagne les femmes migrantes vers le monde professionnel.



Marie-Louise Faye : la fabrique des cheffes du futur

Dijon L'histoire de KÉR - prononcez « cœur », signifiant « maison » en wolof -, est intrinsèquement liée à celle de sa fondatrice, Marie-Louise Faye (ne figurant pas sur la photo). Originnaire du Sénégal, cette ingénieure en agroalimentaire est elle-même issue d'un parcours de migration : « Je viens d'un pays francophone alors je maîtrisais déjà la langue et j'ai la double nationalité ; ma situation était assez simple à gérer, témoigne-t-elle. Lorsque j'ai été diplômée, j'ai eu du mal à trouver un travail. J'ai finalement obtenu un poste dans l'insertion par l'activité économique ». Marie-Louise Faye continuera son parcours professionnel avec, dans un coin de sa tête, l'idée d'entreprendre. « J'avais déjà monté un projet d'entreprise d'insertion, mais j'ai toujours eu envie d'ouvrir un restaurant sénégalais se souvient-elle. Mes proches me disaient souvent que je cuisinai bien, c'était devenu une ambition personnelle ». La jeune femme découvre une association permettant le retour à l'emploi de personnes migrantes : c'est une révélation. « Je me suis dit, pourquoi ne pas lier mon

projet personnel à l'insertion des femmes migrantes ? Sur Dijon, il n'existait pas de solution pour elles, et puis, à l'époque, il n'y avait pas beaucoup de femmes dans ce type de structure : je suis arrivée au bon moment ! ». Dès 2021, l'idée se concrétise. Suivie par l'incubateur T, soutenue par le conseil départemental de Côte-d'Or, la mairie de Dijon, Dijon Métropole, France Active Bourgogne, la fondation VINCI et la région Bourgogne Franche-Comté, la structure naissante de Marie-Louise Faye, KÉR, est reconnue Atelier et chantier d'insertion par l'État, « qui paye alors les salaires des employées ». À destination des entreprises mais aussi des particuliers, les prestations de l'entreprise se déclinent depuis septembre 2024 dans un point de restauration physique, avenue Raymond Poincaré à Dijon. « Il n'est pas encore assez connu, concède Marie-Louise Faye. On va investir pour mieux le visibiliser ».

UNE VRAIE SOURCE DE RECRUTEMENT

KÉR n'est pas un traiteur comme les autres : là-bas ne travaillent que des femmes en situation de migration, encadrée par une cheffe de cuisine.

Originaires du Sri Lanka, du Soudan, de Somalie, de Syrie ou encore d'Éthiopie, elles viennent parfois tout juste d'arriver en France et ne parlent pas la langue. « Nous leur fournissons un accompagnement global, tant professionnel que social, explique Marie-Louise Faye. On essaye de favoriser les échanges et de les mettre en confiance. La première étape est de partir de ce qu'elles savent faire - la cuisine de leur pays - et d'y intégrer le professionnalisme : les normes d'hygiène, les papiers à remplir, la traçabilité... ». À la fin de leur parcours avec KÉR - qui dure entre quatre mois et deux ans dépendamment des besoins initiaux -, les femmes accompagnées doivent être prêtes à l'emploi. « C'est une rééducation à la vie professionnelle et à la socialisation, se félicite la fondatrice. On est juste un tremplin : l'idée c'est qu'elles aient de l'expérience et des compétences ». KÉR cherche désormais à enrichir son réseau de restaurateurs partenaires et volontaires pour accueillir en stage ces cheffes en herbe et valoriser leurs acquis. « C'est le dernier maillon de la chaîne. »

Killian Robot

Hommage.



DISPARITION DE L'ANCIEN PRÉSIDENT DE LA CCI DE L'YONNE, ALAIN PÉREZ. En charge de la présidence de l'institution consulaire de 2010 à 2021, Alain Pérez est décédé à l'âge de 74 ans, le 25 avril 2025, dans sa résidence des Alpes-Maritimes. Figure emblématique du milieu économique icaunais, il avait dirigé plusieurs filiales de l'entreprise Senoble avant de succéder à Gaston Simonato. Fervent défenseur du port fluvial de Gron qu'il a contribué à développer, Alain Pérez est à l'origine de la transformation du village d'entreprises du Sénonais et du programme Octopus projetant la rénovation de la pépinière d'entreprises de l'Auxerrois dont l'inauguration se tiendra le 14 mai prochain.

EN 2025

DEVIENT

décideurs

Côte-d'Or. Brasserie de France inaugurerait le 25 avril la toiture photovoltaïque de son « campus industriel » brassicole : 1.145 m² de panneaux qui devraient permettre la fourniture de 50% de ses besoins en consommation électrique. Un investissement d'environ 270.000 € soutenu par Batifranc.

À Beaune, des pintes décarbonées

Descéréales, des levures, de l'eau et pas mal d'énergie : voici la recette de fabrication de la bière à laquelle Brasserie de France a choisi d'inviter un ingrédient supplémentaire, le soleil. Le « *campus brassicole* » cofondé par Anthony Verdureau et Jean-Claude Balès inaugurerait en effet le 25 avril la centrale solaire qui alimente désormais 50% des besoins énergétiques du brasseur : 1.145 m² de panneaux photovoltaïques, soit la totalité du toit du bâtiment, délivrant une puissance de 250 kWc. La fin de vie des 573 panneaux a été prévue, puisqu'ils sont à 95 % recyclables.

INJONCTION DE DÉCARBONATION

L'installation de ces panneaux répond à une double injonction : réduire la dépendance aux fluctuations du marché de l'énergie et s'inscrire dans le manifeste de Brasserie de France qui défend une « *performance économique durable* » et « *l'innovation environnementale* ». Elle répond également, en les dépassant, aux règles fixées par la loi Climat et résilience de 2021 qui impose 30% de végétalisation ou de production énergétique sur les



Ci-contre, de gauche à droite : Carmen Munoz-Dormoy (directrice à l'action régionale EDF BFC), Jean-Claude Balès (cofondateur de Brasserie de France), Laurent Granier (directeur du développement économique de Batifranc) et Pierre Bolze (1^{er} adjoint au maire de Beaune). Crédit : JDP.

À droite : Depuis le mois de mars 2025, 573 panneaux d'une puissance totale de 250 kWc produisent 50 % de l'électricité consommée sur le site. L'électricité non consommée est revendue et réinjectée sur le réseau public. Crédit : EDF BFC.



toitures de plus de 1.000 m² nouvellement construites.

La possibilité d'installation des panneaux a d'ailleurs été intégrée dès la conception du bâtiment par le constructeur (Groupe Guiton) appuyé par le spécialiste du crédit-bail Batifranc qui a financé la construction.

Pour Laurent Granier, directeur du développement économique chez Batifranc, ce type d'installation est l'exemple-type de la façon dont les chefs d'entreprise doivent désormais savoir « *transformer la contrainte en opportu-*

nité. Cela demandera de s'acclimater, de comprendre l'intérêt en termes de coûts d'exploitation, de produit économique... »

L'installation (environ 270.000 €) a majoré le coût du bâtiment - 5,8 M€ ont été investis -, mais Jean-Claude Balès estime que d'ici à cinq ans, Brasserie de France sera autonome en énergie renouvelable pour ses différentes activités. D'ici là, l'énergie non consommée sera revendue à EDF via un contrat. La mise en œuvre de la centrale solaire, de même que

sa maintenance, ont été suivies par EDF Solutions Solaires. Selon Carmen Munoz Dormoy, directrice à l'action régionale d'EDF BFC, ce partenariat est exemplaire d'une volonté aboutie de décarbonation industrielle à l'échelle locale. « *C'est l'engagement d'EDF que de délivrer la promesse de décarbonation. Cette décarbonation est essentielle vis-à-vis du réchauffement climatique : il faut produire et consommer décarboné* », a-t-elle souligné, insistant également sur la nécessité d'électrifier les par-

kings des locaux professionnels ; peut-être la prochaine étape à la Brasserie de France...

En 2023, la société de Jean-Claude Balès et Anthony Verdureau a généré quasiment 1,7 M€ de chiffre d'affaires net, grâce à ses bières en marques propres, en collaboration (avec les vignerons Armand Heitz ou Pascal Charles), ses boissons sans alcool (kombucha...), ses ateliers... Elle dispose aussi d'une école de production et d'une fondation d'entreprise.

Emmanuelle de Jesus

Yonne. Après trois ans d'attente, l'établissement, situé entre Auxerre et Nevers, a retrouvé de nouveaux exploitants.

Le renouveau de la Guinguette

Avec le retour des beaux jours, la Guinguette, lieu emblématique de Coulanges-sur-Yonne, qui avait été mise en vente sur Le bon coin, reprend vie. Propriété de la municipalité, la Guinguette de Coulanges-sur-Yonne recherchait en effet ses nouveaux exploitants depuis trois ans.

MODÈLE ÉCONOMIQUE PORTEUR

Ses nouveaux gérants, Christophe Lefèvre et Evelyne Moinard, ambitionnent de redynamiser un lieu cher aux habitants et aux visiteurs. Déjà propriétaires de gîtes dans la région, le couple a saisi l'opportunité de racheter le fonds de commerce de la Guinguette. « *Nous avons vu un potentiel énorme dans cet établissement*, confie Christophe Lefèvre. *La Guinguette a toujours été un endroit spécial pour les gens d'ici, et nous vou-*



Outre l'exploitation de la Guinguette, un parcours de mini-golf et une location de kayak sont compris dans le fonds de commerce. Crédit : JDP.

lions lui donner un nouveau souffle tout en préservant son authenticité. »

Pour ce faire, ils ont investi dans un réaménagement minutieux des lieux, transformant la Guinguette en crêperie dotée d'un espace convivial et attractif ; un nouveau barnum de 160 m² permet d'accueillir les clients à l'abri, quelle que soit la météo, tandis qu'une

nouvelle terrasse et du mobilier renouvelé modernisent l'espace.

Avec ses deux salles intérieures pouvant accueillir jusqu'à 35 personnes et son vaste espace extérieur, la Guinguette se veut un lieu adapté aussi bien aux familles qu'aux groupes.

L'ouverture officielle le 3 avril a marqué le début d'une

aventure entrepreneuriale ambitieuse.

Ouvert du mercredi au dimanche soir dès le mois de mai, l'établissement peut accueillir jusqu'à 60 couverts par service. « *C'est pas la place qui nous limite mais bien la cuisine. Comme les crêpes et les galettes sont faites à la minute, nous ne pouvons pas faire un service de 150 couverts* », avoue Christophe Lefèvre. Les deux salles intérieures, fermées l'été, permettent d'optimiser l'espace pour le stockage des aliments ainsi que des boissons. Un modèle qui a participé à convaincre le couple de prendre le risque de s'engager : « *Nous sommes sur les bords de l'Yonne, à côté de l'axe principal qui relie Auxerre à Nevers, au carrefour du camping de Coulanges sur Yonne et un City stade. Nous ne pouvions pas être mieux placés qu'actuellement* », conclut Christophe Lefèvre.

Enzo Beaudet

Doubs

LIP RENOUÉ AVEC LE MOUVEMENT HORLOGER MADE IN FRANCE. Le fabricant de montres Lip lance le calibre R26, premier mouvement à remontage automatique de fabrication bisontine depuis Fred Lip. Lip a fait le choix de procéder à tout un travail de rétro-ingénierie sur plusieurs composants fondamentaux avec les élèves et des professeurs de l'école SupMicroTech de Besançon, en leur confiant le soin de réaliser une étude visant à repenser et à redessiner certains composants essentiels. Après plusieurs mois de recherche et développement, un dossier de plans intégrant de nombreuses modifications esthétiques et structurelles a été constitué. De ce travail d'équipe est né le calibre mécanique à remontage automatique R26 (« R » pour rond et « 26 » pour son diamètre exprimé en millimètres). Ce cœur de nouvelle génération « *dont plus de 70 % du prix de revient est français* », recèle un tour de force puisque le logo Lip a été intégré dans les composants.

en bref



Région BFC. En 2018, le groupe Orange lançait « Femmes entrepreneurs », programme d'incubation de soutien au développement et à la création d'entreprises par des femmes, qui rassemble chaque année une centaine de lauréates.

Orange dévoile à Dijon ses cinq lauréates de BFC

Dijon Initié par Fabienne Dulac, ancienne directrice d'Orange France, pour pallier la sous-représentation des femmes dans la création d'entreprises en France, le programme « Femmes entrepreneurs » a bénéficié à plus de 600 femmes dans l'ensemble du territoire métropolitain mais aussi à la Réunion, Mayotte, la Martinique, la Guadeloupe et la Guyane. Pour cette 7^e édition, ce sont cinq femmes de Bourgogne Franche-Comté, qui, depuis le mois de janvier, et jusqu'au mois de décembre, sont accompagnées : Elisa Cherrier (Mendme), Emilie Dechaume (Nova-Nomader), Laurence Rio (Les Acteurs de l'Inclusion), Barbara Mathian (NumIA Santé) et Sofia Rufin (5Discovery). Sélectionnées sur la maturité de leur projet (société immatriculée, preuve de concept réalisée, activité commerciale existante), la dimension technologique (data, numérique, IA...), et leur dimension de responsabilité sociétale et environnementale (RSE), les lauréates bénéficient d'un accompagnement de proximité totalement gratuit, assuré par un mentor attiré et des experts du groupe Orange sur différents plans : formations, d'ateliers et masterclass organisés à l'échelle nationale et locale, abordant des sujets variés tels que le juridique, la cybersécurité, l'intelligence artificielle et la communication : « Chaque lauréate a son mentor issu de l'entreprise avec un accompagnement autour de la mise en visibilité au travers de notre écosystème de partenariat que l'on peut avoir avec des antennes qui peuvent être la Frenchtech, les incubateurs ou les accélérateurs de territoire, et puis des partenaires aussi



Les lauréates de la septième éditions de Femmes entrepreneurs. Crédit : JDP.

comme la Banque de France », explique Olivier Rouget, directeur des projets innovants - Bourgogne Franche-Comté chez Orange. Au-delà de l'accompagnement individuel, le programme met un accent particulier sur la création de lien et la lutte contre l'isolement : « Elles vont d'abord faire connaissance dans leurs régions respectives, puis élargir leurs échanges au-delà de leurs territoires. Elles partagent peut-être des problématiques communes, et pourront ainsi échanger au sein de ce vaste territoire qu'est le Grand Nord-Est, mais aussi à l'échelle nationale, avec l'ensemble de la promotion de l'année ainsi qu'avec les anciennes lauréates que nous avons accompagnées les années précédentes », détaille Cyprien Mateos, délégué régional du groupe Orange en BFC et sponsor régional du programme.

UN SOUTIEN NON GENRÉ

Parmi elles, Laurence Rio, fondatrice de Les Acteurs de l'inclusion, qui aide les enfants en proie aux troubles

du neurodéveloppement à se former au numérique : « Il y a un million d'enfants qui sont concernés par des troubles du neurodéveloppement. Et souvent, ils n'ont pas de formation spécifique pour utiliser leur ordinateur. Ce qui devrait être un vrai levier pour eux devient en fait un frein supplémentaire ». Cette année, Laurence Rio a souhaité intégrer le programme pour développer son entreprise : « Depuis 2019, on a accompagné 1.400 enfants. Mais maintenant, on doit vraiment travailler sur l'accessibilité de notre plateforme, parce que ces jeunes ont des difficultés pour lire, pour écrire, et ça complique forcément l'apprentissage des outils numériques qu'on veut leur transmettre ». Emilie Dechaume, de son côté, se décrit comme « solo-entrepreneuse » : « Ce qui est appréciable, c'est le soutien d'un mentor pour confronter ses idées et exprimer ses doutes, et la possibilité de rencontrer d'autres entrepreneurs plus avancés sur des technologies

similaires qui peuvent m'apporter des conseils précieux ». Et, même si le mouvement metoo et les combats féministes n'ont jamais été autant dans l'actualité, toutes les lauréates déplorent que les comportements à l'égard des chefs et cheffes d'entreprises ne soient pas encore égalitaires. Une notion qu'Orange prend en compte ? : « Oui et non, ajoute Olivier Rouget. Oui, on porte une attention particulière à l'entrepreneuriat féminin. Donc on va aussi donner un certain nombre de masterclass ou de conseils sur comment se comporter quand on est responsable de l'activité et comment se comporter face aux investisseurs, face aux écosystèmes d'innovation puisqu'on est une femme. Il y a parfois quelques freins et on va essayer de les lever complètement. Après, on veut aussi éviter une vraie distinction et aborder la problématique d'entrepreneuriat globalement ».

Antoine Gavory

Côte-d'Or

JAVEL BARBIZIER S'INSTALLE À BEAUREGARD.



Projection réalisée par LCR - Les Constructeurs Réunis. Crédit : LCR

Fondées en 1954 à Besançon et filiale du groupe GEH (Groupe Europe Hygiène), l'entreprise Javel Barbizier va construire à Dijon son premier site de production dans la zone de Beauregard, sur une parcelle appartenant à la Splaad, la société d'aménagement foncier de la métropole dijonnaise ; un dossier accompagné par Dijon Bourgogne Invest, l'agence d'attractivité économique. Le futur bâtiment de 4.000 m² comprendra une unité de transformation et de conditionnement de produits d'hygiène et d'entretien, un showroom et un important espace de stockage. Il abritera également un atelier dédié à la personnalisation de vêtements professionnels et d'équipements de protection individuelle (marquage DTF, broderie et gravure), opéré pour le compte de la société du même dirigeant, PIC (fabrication d'équipement de protection individuelle). Le nouveau site dijonnais permettra la création d'environ 15 emplois dès la première année d'activité, avec une projection à une cinquantaine de postes à terme.

France

TVA DES AUTOENTREPRISES : MORATOIRE JUSQU'À FIN 2025. Le 30 avril dernier, au cours de la séance de questions au gouvernement à l'Assemblée Nationale, le ministre de l'Économie Éric Lombard a annoncé la suspension de la mesure d'abaissement du seuil de TVA à 25.000 € pour les auto-entrepreneurs jusqu'à fin 2025. « Je me félicite de la sagesse du gouvernement contre cette mesure inéquitable et scélérate, a réagi François Hurel, président de l'Union des Auto-Entrepreneurs. Toutefois, cette nouvelle suspension n'empêchera pas un nouveau débat pour la Loi de Finances 2026 et nous avons l'impérieux devoir de rester totalement mobilisés pour que cette mesure ne soit pas reprise. Aussi, toutes velléités qui viseraient à créer un quelconque discriminant de TVA dans la communauté des auto-entrepreneurs, comme par exemple dans les activités du bâtiment, n'aboutiraient qu'à l'addition de nouveaux corporatismes. Le succès de ce statut de l'auto-entrepreneur est totalement lié à son absence de complexité. Sa simplicité doit impérativement être conservée ! »

en bref



COMMUNIQUEZ EN B to B
auprès d'un lectorat ciblé de professionnels
Publireportage | Encartage | Numérique
Visibilité parfaite | Tarifs attractifs

Contactez Fabrice Guilbert au 03 80 68 23 68
ou 06 17 64 10 57 - regiepublicitaire.jdp@legalnet.org



Côte-d'Or. À Is-sur-Tille, le groupe Seb investit 1,5 M€ pour mettre en place le premier centre de reconditionnement des produits de ses marques pour l'ensemble du marché d'Europe de l'Ouest.

Le groupe Seb industrialise le reconditionnement

Après s'être lancé le challenge du recyclage de 20 millions de poêles à frêle d'ici 2027, le groupe Seb a inauguré vendredi 25 avril son usine de reconditionnement à Is-sur-Tille. Déjà centre d'expertise mondial de l'électricité culinaire pour l'ensemble des marques du groupe, cette activité fait de l'usine cote-d'orientienne, qui emploie 140 personnes, le centre névralgique et européen du reconditionnement des marques de Seb pour l'Europe de l'Ouest. Derrière cette nouvelle activité, c'est toute la politique du groupe qui cherche à s'incarner dans un mot, la réparabilité : « C'est beaucoup plus qu'un seul geste industriel. C'est une philosophie, un acte de responsabilité. C'est une manière de donner une seconde vie aux objets, de prolonger leur utilité, de réduire leur empreinte tout en maintenant l'exigence de qualité qui fait notre nom », a précisé Thierry de la Tour d'Artaise, président du groupe qui voit là une façon de s'inscrire dans la continuité du fondateur de Seb en 1857, Antoine Lescure, rétamateur ambulant : « La réparation est notre ADN. Réparer, faire durer et transmettre ». Une philosophie que le préfet Paul Mourier n'a pas manqué d'inscrire dans le plan de réindustrialisation de la France : « La conjoncture économique actuelle, les incertitudes qui pèsent sur les marchés et le



Ci-dessus : le préfet de Côte-d'Or et de la région BFC (à gauche) avec Thierry de la Tour d'Artaise, président du groupe Seb. À droite : à terme, 200 références reconditionnées devraient être disponibles. Crédit : JDP.

contexte budgétaire tendu nous le rappellent chaque jour, mais l'effort doit être maintenu car la réindustrialisation est un impératif pour notre souveraineté économique et technologique, pour notre bien-être collectif et notre prospérité ». Le président du département de Côte-d'Or, François Sauvadet a salué, lui, l'expertise des employés du groupe Seb : « Le reconditionnement, on peut le faire à petite échelle, mais industrialiser un process, l'imaginer et le développer ici ! Il y a des moments où je suis fier d'être Français, et quand je suis à côté d'hommes comme vous, d'entrepreneurs comme vous, on peut dire qu'en France, on a de vraies compétences, de vrais talents ».

UNE ACTIVITÉ EUROPÉENNE

Plus techniquement, l'activité de reconditionnement dirigée

par Pierre-Antoine Deletombe a été mise en place en l'espace de quelques mois. Elle aura nécessité un investissement de 1,5 M€. De nouvelles méthodes de travail ont été mises en place. La formation d'équipes polyvalentes sur plusieurs sites de production en France a permis à une trentaine de salariés de devenir experts polyvalents, formés aux différentes familles de produits électriques (soin du linge, aspiration, etc.). En parallèle, près de 80 collaborateurs issus d'une vingtaine de métiers (informatique, logistique, finance, industrie, ressources humaines...) ont été mobilisés.

Les centres de tri européens situés à Alençon (France), Solingen (Allemagne) et Madrid (Espagne) ont été mis à contribution pour récolter et expédier les différents produits : retours

magasins, emballages abîmés, retours logistiques. Les pièces détachées proviennent, elles, de Faucogney-et-la-Mer (70), centre mondial de stockage regroupant plus de 50.000 références. Grâce à cette organisation, début avril 2025, 65 références reconditionnées des grandes marques du groupe (Rowenta, Calor, Moulinex, Krups, SEB, WMF) étaient déjà disponibles à la vente, en magasin et en ligne, à des prix 20 à 30 % inférieurs à ceux du neuf avec une garantie de deux ans, équivalente aux produits neufs. L'objectif à moyen terme est d'élargir cette offre à 200 références réparties sur 40 familles de produits, représentant plusieurs centaines de milliers d'articles reconditionnés.

Antoine Gavory

Région BFC. Le côte-d'orien est lauréat de la 7^e vague du dispositif « Première Usine » de France 2030, pour son projet de construction en Saône-et-Loire d'une usine de production de carbone végétal à grande échelle.

Le groupe Bordet passe à l'échelle

Pionnier de la production de charbon végétal depuis 150 ans, le groupe Bordet (4,16 M€ de chiffre d'affaires en 2020 pour une trentaine de salariés), membre des pôles de compétitivité Vitagora et Xylofutur mène de nombreux programmes de recherche et développement qui l'ont conduit notamment à mettre au point un charbon « vertueux » Carboépuré (R), engagé dans la production en circuit fermé et engendrant un faible impact sur l'environnement. Puis en 2021, le groupe lançait sur le marché le premier charbon de bois bio. Derrière ce label, une méthode de fabrication unique, à base

de bois produit en France (dans un rayon inférieur à 100 kilomètres), s'appuyant sur la réintégration des jus de pyrolyse et des gaz dans les circuits pour ne rejeter que de la vapeur d'eau : « Nous avons travaillé très dur pour obtenir cette certification et c'est vraiment une très grande fierté », expliquait alors, au Journal du Palais, Cyril Flores président du groupe Bordet. Outre l'aspect environnemental, cette innovation allait surtout permettre au groupe Bordet de s'engager sur le marché international grâce à un acteur majeur de la distribution d'extraits végétaux, Exinnov. Un marché évalué à 1,5 million de tonnes, dont 43 % est issu du charbon végé-

tal et dont la majeure partie est produite en Asie. C'est dans cette perspective de passage à l'échelle que le groupe Bordet a été choisi comme lauréat de la 7^e édition de l'appel à projets « Première Usine » dans le cadre de France 2030.

Sur cette nouvelle édition, près de 49 M€ d'aides seront apportés pour soutenir les investissements dans neuf premiers sites industriels en France, dans des secteurs d'intérêt prioritaire (énergies, santé, chimie, agroalimentaire) à fort potentiel de croissance.

Pour le Côte-d'Orien, installé à Leuglay, cela se traduira par la construction en Saône-et-Loire d'une usine de production de carbone végétal à grande échelle (projet Pyroboil

4.0), destiné à remplacer les matières fossiles dans divers secteurs industriels. Grâce à un procédé de pyrolyse à faible empreinte environnementale, l'usine produira également des biohuiles pyrolytiques et des charbons actifs, offrant des solutions biosourcées innovantes pour les industries de la chimie et de la cimenterie. « Au total, toutes vagues confondues, l'appel à projets "Première Usine" a déjà soutenu, via Bpifrance, 91 projets à hauteur de 392 M€, représentant un montant total d'investissement productif de près de 5 Mds€ », rappelle Marc Ferracci, ministre chargé de l'Industrie et de l'Énergie.

Frédéric Chevalier

Région BFC

LE CONCOURS TALENTS DES CITÉS 2025 EST OUVERT. Les candidats du concours Talents des cités 2025 ont jusqu'au 30 juin pour déposer leur dossier à ce dispositif qui depuis plus de 20 ans vise à valoriser les initiatives entrepreneuriales dans les quartiers en récompensant une trentaine de créateurs et créatrices d'entreprise particulièrement engagés. Les candidatures sont ouvertes à tous les entrepreneurs en activité depuis moins de trois ans, implantés dans un Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville (QPV). Créé à l'initiative du ministère de la Ville et de la Caisse des Dépôts, Talents des Cités est aujourd'hui piloté par Bpifrance dans le cadre du programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 et s'inscrit dans le Plan Quartiers 2030, financé par l'État et la Caisse des Dépôts via la Banque des Territoires. Les dotations aux lauréats vont jusqu'à 7.000 € selon la catégorie de prix. L'année dernière, deux entreprises bisontines (M-Development et Succar Banat) avaient été distinguées. Pour candidater :

♦ talents-des-cites.wiin.io/fr/applications/candidature-talents-des-cites-2025

Côte-d'Or

GRUPE HEPPIER RENFORCE SES POSITIONS EN CÔTE-D'OR. Quelques mois après l'inauguration de sa nouvelle agence à Dijon, le groupe Heppner fait l'acquisition de l'entreprise locale SAB Logistique, dont le siège social est basé à Chevigny-Saint-Sauveur. Créée en 1998, SAB Logistique est une entreprise commissionnaire de transport, spécialisée dans l'organisation des flux logistiques et l'affrètement national. Principalement active en Côte-d'Or, mais aussi dans le Doubs, le Jura et le Loiret, elle compte plus de 60 clients de la grande distribution, de la plasturgie et métallurgie et de l'agro-alimentaire. En 2024, elle a réalisé un chiffre d'affaires de plus de 960.000 €. Une acquisition stratégique, qui permet au groupe créateur d'accroître ses capacités en matière d'affrètement national. Depuis le 28 avril, Karine Georgie, fondatrice de SAB Logistique, est ainsi rattachée au directeur de l'agence Heppner de Dijon, en qualité de responsable affrètement.

BRADERIE DE DIJON 2025, DU 16 AU 18 MAI.



Shop In Dijon, la fédération des commerçants et artisans de Dijon, organise sa traditionnelle braderie de printemps du 16 au 18 mai. **Vendredi 16 mai :** journée dédiée aux boutiques dijonnaises (déballage

de produits devant les boutiques) – 80 boutiques participantes (plan et décryptage à retrouver sur les réseaux sociaux quelques jours avant la braderie). **Samedi 17 et dimanche 18 mai :** boutiques dijonnaises (déballage de produits devant les boutiques) et commerçants ambulants de France. Place Darcy : zone prêt-à-porter, chaussures, accessoires, beauté, alimentation). Rue de la Liberté (répartie par ilots) : zone Prêt-à-porter/accessoires/beauté et zone alimentation et gourmandises. Place François Rude : artisanat. Place Notre-Dame : stands d'artisans locaux en partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat BFC.

♦ shop-in-dijon.fr/animation/braderie-de-printemps-dijon-2025

en bref

COLLECTIVITÉS

Supmicrotech s'agrandit durablement

Doubs. Pour répondre à ses ambitions de croissance, l'école d'ingénieurs bisontine Supmicrotech développe un projet d'extension de ses locaux, chiffré à près de 2M€, qu'elle souhaite inscrire dans la démarche Bâtiment durable Bourgogne Franche-Comté.



En France, le monde professionnel manquerait de 20.000 ingénieurs diplômés par an. Face à cette tension sur le recrutement, les écoles d'ingénieurs se retrouvent en première ligne. À Besançon, Supmicrotech, École nationale supérieure de mécanique et des microtechniques, entend prendre pleinement sa part dans cet enjeu national, d'autant que ses effectifs sont en hausse. « Nous formons actuellement un vivier annuel de 250 ingénieurs sortants (environ 800 élèves à l'année) et nous ambitionnons d'atteindre les 1.000 élèves d'ici à 2030-2040 », avance Pascal Vairac, directeur de l'École. Cette montée en capacité s'inscrit dans une démarche prospective baptisée : « À quoi doit ressembler l'ingénieur Supmicrotech en 2040 par rapport aux besoins de demain ? » Une réflexion à laquelle ont été associés tous les enseignants-chercheurs de l'école, certains élèves et les parties prenantes. « Nous avons défini trois axes stratégiques à l'horizon 2040 : l'énergie verte, la santé du futur et l'industrie du futur en intégrant davantage l'intelligence artificielle et la robotique coopérative. » Cet avenir qui se dessine, c'est aussi l'adaptation de l'établissement aux futures générations. De nouveaux profils qui poussent l'école à se réinventer et à transformer ses méthodes pédagogiques : classes inversées où les élèves sont acteurs de leur formation, salles informatiques, moins de cours magistraux... Une nouvelle approche qui s'accompagne d'un vaste projet d'extension des locaux. « Les futurs espaces, entièrement repensés, favoriseront le travail collaboratif et l'intégration des outils numériques, répondant ainsi aux nouvelles exigences du monde industriel ». Parmi les projets : la création d'un microtech lab avec espace de fabrication et d'assemblage ou l'aménagement de zones de créativité...

Pour mener à bien tous ses ambitieux projets, l'école bénéficie notamment du soutien de Grand Besançon Métropole (GBM), de la région et de l'État dans le cadre du contrat de plan État-région et du plan de relance, avec 900.000 € accordés pour la réhabilitation des actuels locaux et près de 3,8 M€ d'euros (1,2 M€, GBM et 2,6 M€, région BFC) fléchés dans la construction d'un tout nouveau bâtiment pour répondre aux ambitions de croissance de Supmicrotech-Ensmm. Par ailleurs, l'école

dispose de 20 M€ de budget annuel et de 7 à 8 M€ par an de ressources propres. Des ressources financières que l'institution entend développer par un accroissement des partenariats industriels et par une augmentation des formations par l'apprentissage en lien avec les besoins des industriels. « Nous avons créé en 2010 une nouvelle filière par apprentissage baptisée "Microtechniques et Design" comprenant un parcours "Luxe et précision" ainsi qu'un parcours "Microtechniques et santé". Par ailleurs, les élèves-ingénieurs, en formation initiale ou en apprentissage, passent entre 10 et 20 mois en immersion en entreprise, soit un tiers de leur cursus », précise le directeur.

Pour la réalisation du nouveau bâtiment de 576 m² de surface utile, pour un budget prévisionnel de 1,99 M € HT, Supmicrotech a choisi de s'inscrire dans une démarche de labellisation Bâtiment durable Bourgogne Franche-Comté (BDBFC) portée par l'association Terragilis. « BDBFC, c'est à la fois un dispositif d'accompagnement des maîtres d'ouvrage, un outil d'évaluation des bâtiments, une reconnaissance de la qualité de l'opération, via la délivrance de trois niveaux de médailles (bronze, argent et or) et un espace d'échanges et d'apprentissage pour les professionnels du bâtiment, explique Antonin Madeline, directeur de Terragilis. Il s'agit d'une démarche volontaire et payante qui vise à faire progresser l'opération immobilière vers la meilleure version possible. Pour ce faire, le projet suit un parcours holistique qui permet de ne pas réduire la construction aux seules questions environnementales, techniques ou énergétiques. Il se compose du remplissage d'une grille référentielle souple, évolutive et ouvert à l'innovation de 350 critères, d'une vérification de la conformité du projet à l'aune de cette grille par un référent Terragilis et enfin de trois commissions d'évaluation, en vue de la remise de médaille, en phase de conception, à la réception et deux ans après la livraison du bâtiment ».

UN BÂTIMENT DURABLE ET ÉVOLUTIF

Le 17 avril, à Besançon, l'équipe projet de Supmicrotech passait ainsi devant sa première commission. Constituée de membres professionnels représentatifs du secteur de la construction et organisée en cinq domaines professionnels : architectes, bureaux d'études, maîtres d'œuvre, entreprises du bâtiment et experts-conseils, cette commission questionne les porteurs de projet en



Photo du haut : L'équipe projet de l'extension de l'école d'ingénieur Supmicrotech, avec en son centre Pascal Vairac, directeur de l'établissement, lors de la commission d'évaluation de la démarche Bâtiment durable Bourgogne Franche-Comté (BDBFC). Crédit : JDP.

Photo du bas : image de synthèse de la future extension de Supmicrotech à Besançon. Crédit : Supmicrotech.

toute transparence et en public sur les différents aspects de sa construction et attribue des points qui s'ajoutent à ceux obtenus lors de l'élaboration de la grille référentielle. Le score obtenu détermine le niveau de médaille. Le projet architectural a fait l'objet d'un concours, remporté par le cabinet B_Cube architectes. Il s'inscrit dans une forme de continuité vis-à-vis de l'existant, qui présente la particularité d'être un bâtiment très long avec plusieurs ailes et un sas d'entrée monumental de 150 mètres. Le bâtiment construit sur pilotis en raison d'une forte pente accueillera six salles informatiques, accessibles de plain-pied depuis les locaux du site. Le projet allie l'emploi de matériaux locaux et biosourcés avec la recherche de performances de l'enveloppe proche du niveau passif

(construction frugale : pas de faux plafonds, murs bois-paille, toit végétalisé, démarche de réemploi du mobilier existant...). Son évolutivité est intégrée dès la conception, pour permettre de futures extensions, tant en rez-de-jardin (le dallage sera prêt, il suffira de cloisonner pour avoir des salles supplémentaires) qu'en surélévation (ossature bois facile à démonter pour créer un second niveau). « À terme, nous pourrions ainsi tripler les volumes sans utilisation de nouvelles surfaces au sol », argue l'équipe de Supmicrotech qui a dû jouer à la chaise musicale pour trouver 1.500 m² à allouer à son besoin d'évolution des pratiques pédagogiques et d'augmentation de sa capacité d'accueil. C'est ainsi qu'il a été décidé que l'extension serait dédiée à la création d'un futur pôle informa-

tionnaire, tandis qu'un réaménagement de l'existant permettrait notamment de faire apparaître de nouveaux espaces comme cette tour de la créativité composée de box en bois assemblés au cœur de l'atrium.

Lors de cette journée, les membres de la commission ont attribué dix points de cohérence durable. Ils ont salué l'engagement de la maîtrise d'ouvrage pour minimiser l'impact sur le site et les espaces végétalisés ainsi que l'emploi de matériaux biosourcés. Ajoutés aux 56 points issus de la grille, Supmicrotech a ainsi obtenu une médaille d'argent avec 67 points.

Les travaux débiteront au troisième trimestre de cette année et devraient s'achever au troisième trimestre 2026.

Frédéric Chevalier

Côte-d'Or. 17 phases de chantier se sont succédé depuis 2021 sur ce site occupé par des personnes âgées dépendantes pour augmenter la capacité (qui passe de 67 à 75 logements) ainsi que le confort et l'ergonomie des espaces de cet Ehpad d'Orvitis dont l'origine remonte à 1977.

6,5 M€ investis pour agrandir et réhabiliter l'Ehpad « Le Champ de Mars »



Davantage de logements, des chambres plus vastes dont certaines dotées de balcons, des boîtes aux lettres individuelles, la possibilité d'avoir avec soi ses meubles et ses objets personnels... bienvenue à l'Ehpad de Selongey Le champ de Mars, qui inaugurerait vendredi 18 avril les travaux de rénovation et d'extension entrepris « dans une approche domiciliaire », selon les mots d'Isabelle Bernard, sa directrice... « et enfin de l'espace ! » se réjouissait celle qui est entrée dans l'établissement comme aide-soignante il y a 20 ans.

DU FOYER-LOGEMENT À L'EHPAD

À l'origine foyer-logement ouvert en 1977 par la Mutualité française (devenue Vyv 3 Bourgogne, gestionnaire) la résidence, établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) depuis 2004, fait partie du parc du bailleur social Orvitis, maître d'ouvrage du vaste chantier (17 phases entre 2021 et aujourd'hui) qui a vu l'Ehpad mis aux normes et agrandi (extension de 567 m²). Une

nouvelle aile au 4^e étage a permis de transférer d'anciennes chambres et de repenser les espaces communs en rez-de-chaussée : une salle d'activités de 68 m², une salle de restauration agrandie, une salle pour le personnel, un salon de coiffure, un bureau/salle de consultation dédiés aux professionnels de santé, permettant ainsi à certains résidents d'être toujours suivis par leur médecin traitant. L'établissement dispose toujours de son pôle d'activités et de soins adaptés de 14 places pour la prise en charge spécifiques des « habitants », - la directrice tient à ce terme - qui en ont besoin.

S'il a fallu à ces derniers subir les déménagements inhérents à ce chantier hors normes en site occupés, ils ont gagné au change, avec des chambres plus ergonomiques et plus spacieuses (allant de 21 à 34 m²), certaines permettant l'accueil de couples. Conçu par AA group (architecte) et réalisé par Eiffage construction, l'Ehpad Le champ de Mars va permettre à Isabelle Bernard de réaliser enfin ses envies : des salons à chaque étage, des ateliers d'écriture et dès cet été, un bistrot éphémère, ouvert aux résidents et à leurs familles mais aussi aux personnes extérieures, qu'elle a réussi



à faire venir... en gagnant un concours sur les réseaux sociaux !

Le montant total de l'opération s'élève à 6,49 M€ porté à 80% par Orvitis via un prêt de 5,52 M€ souscrit auprès de la Banque des territoires, une subvention du conseil départemental de 515.518 € et un apport du gestionnaire Vyv 3 Bourgogne de 408.291 €.

Emmanuelle de Jesus

Ci-contre, de gauche à droite : François-Xavier Dugourd, président d'Orvitis, Catherine Louis, vice-présidente du conseil départemental de la Côte-d'Or et Isabelle Bernard, directrice de l'Ehpad. Crédit : JDP)



Ci-contre : Les travaux ont consisté en une élévation au 4^e niveau, permettant de réaménager les espaces du rez-de-chaussée et d'agrandir les espaces de vie commune. Crédit : Orvitis.

Yonne. 20 équipes prestigieuses, 200 bénévoles mobilisés et près de 20.000 visiteurs : le Tournoi Sans Frontières de Sens reste un événement incontournable.

TSF : 30 ans d'éclat international



Avec 20 équipes participantes, dont des clubs prestigieux comme le Real Madrid, le PSG ou encore Liverpool, et près de 20.000 visiteurs sur quatre jours, le Tournoi sans frontières de Sens (il rassemble des joueurs de football de moins de 14 ans du monde entier, des bénévoles passionnés et des partenaires locaux) a fêté cette année sa 30^e édition, tout en boostant l'attractivité de la ville. « C'est un monument local, un incontournable pour Sens. Il donne une notoriété nationale et internationale à notre territoire », assure d'ailleurs Paul Antoine de Carville, maire de Sens.

Né en 1994, le TSF a été imaginé par des éducateurs locaux pour offrir une scène aux jeunes talents, souvent oubliés des grands tournois. « On a commencé avec rien, juste une idée et beaucoup d'enthousiasme », raconte Raphaël Raymond, président du TSF. Ce qui était au départ une initiative modeste est devenu un



L'équipe gagnante de cette 30^e édition - le Stade de Reims - entourée d'élus. Crédit : Clément Lepetit / TSF.

rendez-vous majeur, attirant des équipes internationales et des visiteurs de toute la France et d'ailleurs, un véritable « coup de projecteur » sur la ville pour son maire. Cette année, les contenus générés sur les réseaux sociaux ont d'ailleurs atteint des records : 5 millions de vues sur Instagram, 2,5 millions sur Facebook et 300.000 vues sur TikTok. Une visibilité qui renforce l'attractivité de Sens et de son tournoi.

L'organisation du TSF repose sur une mobilisation impressionnante. Près de 200 bénévoles sont impliqués chaque année, aux côtés des clubs locaux et des partenaires institutionnels. La

ville met à disposition le stade, les infrastructures et même des jardiniers pour préparer les terrains. Le budget du tournoi (150.000 €), est soutenu par des sponsors privés, des subventions locales et des recettes générées sur place. Chaque année, le tournoi attire les 20 meilleurs équipes nationales et internationales, logées dans des familles d'accueil ou des hôtels. « On gère tout, de l'aéroport au retour », précise Raphaël Raymond.

Le TSF n'est pas qu'un événement sportif. Il contribue largement à l'économie locale. « Pendant quatre jours, les hôtels et restaurants de Sens sont pleins », explique Raphaël Raymond.

Mais au-delà de l'aspect économique, le TSF joue un rôle clé dans la cohésion sociale. « Les jeunes des quartiers de Sens sont intégrés dans l'organisation », souligne Raphaël Raymond. Ils y trouvent un cadre pour s'exprimer, apprendre et s'inspirer de modèles positifs. « C'est un laboratoire de la vie professionnelle, ajoute-t-il. Le tournoi permet également de mettre en lumière des valeurs comme le vivre-ensemble et la solidarité, en réunissant des bénévoles, des familles d'accueil et des partenaires autour d'un projet commun ».

Raphaël Raymond, réélu pour un mandat de 4 ans, promet déjà un TSF 2026 « encore plus extraordinaire ». Des annonces sont attendues à la rentrée de septembre, avec des projets qui pourraient surprendre. « On a une dynamique énorme, et on veut continuer à la faire rayonner », conclut-il. Un message fort, alors que le tournoi espère un soutien accru de la région BFC, encore trop discrète selon les organisateurs.

Enzo Beaudet

Nièvre

MOBILISATION POUR LA LIGNE PARIS-NEVERS-CLERMONT FERRAND. Le 15 avril, les élus de la Nièvre, dont le président du conseil départemental nivernais Fabien Bazin (au centre sur la photo) et des élus de l'Allier et du Puy-de-Dôme s'étaient mobilisés afin d'alerter sur l'état de la ligne SNCF Paris-Nevers-Clermont-Ferrand. « Nous allons à Paris plaider la cause de nos territoires », ont-ils expliqué. « Nous sommes un département qui mérite d'avoir une liaison ferrée fiable », a poursuivi Fabien Bazin. Selon les élus, les raisons principales de cette « situation catastrophique » sont « un matériel roulant extrêmement ancien, des voies encore partiellement clôturées (ce qui amplifie les risques d'accidents de personnes et de collisions avec la faune), un risque de panne aggravé par une spécificité technique du Paris-Clermont ». Selon un « groupe parlementaire transpartisan », la ligne accumule « 2.000 trains en retard sur les 10.000 ayant circulé dans les deux sens en 2023 et 2024 ; un retard cumulé de 52 jours en deux ans, avec 38 % des retards supérieurs à 30 minutes ».



en bref

Opinions

Débroussaillage obligatoire : mission impossible !

Fédération nationale des communes forestières (FNCOFOR)

Créée en 1933, la Fédération nationale des Communes forestières (FNCOFOR) est une association de communes et de collectivités qui représente tous les élus impliqués dans la valorisation de la forêt et de la filière forêt-bois. Organisée en associations départementales et unions régionales, avec plus de 6.000 adhérents, elle met en œuvre des politiques forestières territoriales innovantes et forme les élus sur toutes les thématiques forestières.

Elle a adressé, ce 24 avril, une note de positionnement au gouvernement afin d'alerter sur les obstacles croissants rencontrés dans la mise en œuvre des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD), pourtant renforcées par la loi du 10 juillet 2023.

« Le débroussaillage est le meilleur moyen de protéger une habitation face à un incendie et d'en limiter la propagation. Il s'agit d'une réglementation fondamentale de protection dans les espaces classés à risque d'incendies de forêt et de végétation.

L'arrêté interministériel du 29 mars 2024 impose la prise en compte des enjeux environnementaux dans chaque arrêté préfectoral précisant les modalités de mise en œuvre des OLD. Notre Fédération alerte sur les grandes difficultés de prise en compte de ces enjeux et la complexité d'écriture de ces arrêtés qui peuvent mener à des prescriptions parfois incohérentes, inapplicables, voire contre-productives. L'application des OLD devient donc très complexe

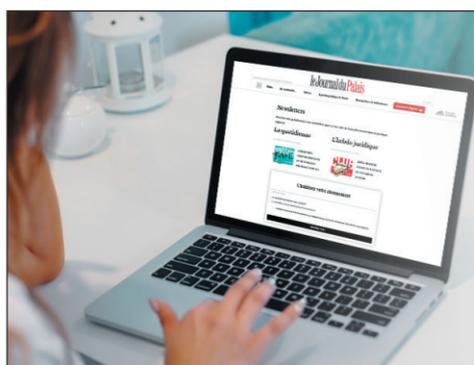
avec des règles diverses en fonction des départements.

Face à ces constats, la FNCOFOR appelle le gouvernement à une clarification immédiate. Elle demande la publication d'une nouvelle circulaire d'application de l'arrêté interministériel du 29 mars 2024, alliant clarté et applicabilité, dans une approche plus pragmatique. Cette circulaire devra permettre de dégager un cadre réglementaire pertinent et opérationnel.

La Fédération rappelle que les OLD sont d'intérêt général : elles protègent les populations, les biens, mais aussi la forêt dans toutes ses fonctions, y compris environnementale. Il est indispensable de garantir leur mise en œuvre à la hauteur des enjeux. »

Le regard de Faro

SNCF : LE MINISTRE DES TRANSPORTS PREND CONSCIENCE DE LA RÉALITÉ



NEWSLETTER

ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT

pour ne rien manquer de l'actualité économique et juridique régionale



www.journal-du-palais.fr

Le billet PAR EMMANUELLE DE JESUS

Le coup de la panne



Ah, le black-out général qui a plongé la péninsule ibérique dans le chaos lundi 28 avril (entre parenthèses, on ne sait toujours pas, une semaine après, la raison de cette panne géante)... l'occasion était trop

belle pour ne pas imaginer une petite dystopie bobo domestique, avec en acteur principal le jeune Alexandre, 30 ans, start-upeur urbain survolté... C'est parti.

Or donc, il était une fois, dans une ville moderne... Depuis une semaine déjà, le pays est sur off. Les centrales ont beau turbiner, le réseau lâche, à chaque fois, les ouvriers montent et descendent des pylônes, les ingénieurs deviennent fous et même pas d'internet pour se plaindre... D'habitude (pardon, Alexandre n'a pas « d'habitudes », il a des « routines »), normalement disais-je avant de m'autointerrompre, Alexandre se lève pile-poil à 6 h, son naturopathe et sa montre connectés lui servant d'horloge biologique depuis qu'il a décidé de conquérir le monde. Ensuite, il fait son Pilates, air-pods dans les oreilles pour ne pas déranger Manon qui dort encore (et elle déteste quand il la réveille), il se douche et se oint d'Eau Sauvage avant de rejoindre les autres mâles alphas... Mais là, depuis une semaine, il est paumé, Alexandre. Depuis deux jours, son téléphone et sa montre sont déchargés. Alors pour se réveiller quand même, il s'est souvenu qu'avec Manon (qui déteste ça, mais il a insisté), il avait trouvé un réveille-matin dans un vide-grenier, ça faisait une chouette déco. Il aurait dû se méfier. Si le truc s'est retrouvé sur le trottoir à 1,5 €, c'est parce qu'il est complètement détraqué et qu'il sonne toutes les trois heures, pas moyen d'y échapper. Depuis deux jours, à minuit, à 3 h et enfin à 6 h, Alexandre est réveillé en sursaut par la sonnerie du machin, il commence à en rêver la nuit... Et puis la nuit, il fait froid, parce que le chauffage est connecté lui aussi... Bien sûr, il pourrait se serrer contre Manon, mais elle déteste quand il la colle alors qu'elle dort, parfois il le fait quand même, parce qu'elle râle pas quand ils ont dormi ensemble au début, mais là c'est systématique, elle râle... Alexandre ne sait pas quoi faire. Il fixe le rien du plafond, il écoute le silence, il ferme les paupières très fort pour essayer de se rendormir, il se rendort et driiiiiiiiiing, c'est reparti pour un tour. Alexandre compte : il n'y a eu que deux sonneries, il est 3h, et ça repart la gamberge... Hier soir, il a dû laver ses slips à la main, avec de la Volvic, parce qu'il n'y a plus de réseau d'eau non plus. Il a failli pleurer parce que la laverie-salon de thé-fab lab-atelier de céramique où il a ses habitudes (un café de spécialité avec un nuage de lait végétal, du topping de cacao cru) lui manque tellement, mais là tout est fermé. Même le trajet est chouette, parce que pour y aller il faut traverser un parc, et Alexandre y va avec sa trottinette électr... Fuck. Normalement, ils y allaient ensemble, avec Manon, mais bon la trottinette ça la saoule, et le parc, et la laverie multifonctions aussi c'est toujours la même chose, mais bon il est comme ça Alexandre, il aime bien ses routines, alors il y va tout seul (et il faut bien laver le baluchon de slips). C'est à ce moment-là du désespoir de notre ami que sa montre connectée a fait un bruit cristallin, mélodieux, tout en vibrant doucement contre son poignet et qu'Alexandre s'est réveillé. Mon Dieu. Ouf. Cette panne géante n'était qu'un cauchemar. D'ailleurs, de là où il est, il entend le chuintement de la machine à café programmée, qui l'attend pour son moka du matin, juste après le Pilates. Tout est rentré dans l'ordre, c'était rien, rien qu'un mauvais rêve... Mais si ce n'était qu'un rêve, pourquoi depuis une semaine, son lit est-il si froid ?... Elle est partie où, Manon ?

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Le site www.journal-du-palais.fr du Journal du Palais est habilité par arrêtés préfectoraux à publier les annonces judiciaires et légales dans les départements de la Côte-d'Or et de l'Yonne.

Les annonces reprises dans ces pages sont publiées à titre informatif. Seules les annonces présentes sur notre site www.journal-du-palais.fr ont une valeur juridique ainsi que les attestations délivrées par notre site.

Les tarifs et modalités de publication des annonces judiciaires et légales sont fixés par l'arrêté des Ministères de la Culture et de l'Économie en date du 14 décembre 2023 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2023/12/14/MICE2332581A/jo/texte>



L'intégralité des annonces légales parues dans la presse habilitée est consultable librement et gratuitement sur actulegales.fr

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Confiez-nous vos annonces légales !



Envoyez vos annonces par mail à : annoncelegale.jdp@legalnet.org
Renseignements au 03 80 68 25 55

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Journal hebdomadaire régional
LE JOURNAL DU PALAIS
SAS au capital de 235.000 € - R.C.S. 015 750 243 Dijon
Société du groupe ForumEco

Siège social : 2 B avenue de Marbotte - 21000 DIJON
Tél. : 03.80.68.25.55 - Fax : 03.80.68.25.56
Site internet : www.journal-du-palais.fr

Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 14h à 17h30

Principal associé : Générale de Participations

Représentant légal et directeur de la publication : Benjamin BUSSON

Directeur : Jacques STAKLIN

Rédactrice en chef : Emmanuelle DE JESUS

Rédaction : Frédéric CHEVALIER - Militine GUINET - Killian ROBLLOT

Parution le lundi - Prix du numéro : 2 €
Abonnement annuel : 120 €

Imprimé sur les rotatives de Rotimpres
Polignon Pla de L'Estany s/n
1781 AIGUAVIVA-GIRONA (Espagne)

Dépôt légal à parution - ISSN 2742-6084 - N° CPPAP : 1128 I 83851

xxx

Service annonces légales : annoncelegale.jdp@legalnet.org

Rédaction : redaction.jdp@legalnet.org

Procédures adaptées



SDIS 21

Avis d'appel public à la concurrence simplifié

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Côte-d'Or, 22D boulevard Winston Churchill, C.S. 16209 - 21062 DIJON cedex. Tél. : 03.80.11.26.00.

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.ternum-bfc.fr>.

Objet du marché : Maintenance préventive et corrective des extincteurs portatifs et mobiles, des Robinets d'Incendie Armés (RIA), des Colonnes Sèches (CS), des Dispositifs Automatiques d'Extinction DAC et fournitures associées du département de la Côte-d'Or, de la région Bourgogne-Franche-Comté, de la ville de Longvic et du SDIS 21.

Type de procédure : Appels d'offres ouvert.

Date limite de réception des offres : Lundi 16 juin 2025 à 12h00.

Les candidats intéressés peuvent consulter l'intégralité de l'avis d'appel public à la concurrence dans le JOUE et le BOAMP.

L'avis intégral et le dossier de consultation sont également consultables et/ou téléchargeables sur le site internet : <https://www.ternum-bfc.fr>.

Autres renseignements :

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur : 2025E03.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 30 avril 2025.

L2502300

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Administrations, Avocats, Chefs d'Entreprises,
Officiers Ministériels, Mairies, Tribunaux...

Nos services sont à votre disposition pour
traiter au mieux vos publications.

Envoyez vos annonces d'insertions judiciaires et légales
par mail :

annoncelegale.jdp@legalnet.org

ANNONCES LÉGALES

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

CONSTITUTION

DE SOCIÉTÉ

MA2FINANCE

Aux termes d'un acte électronique en date du 25/04/2025, il a été constitué une société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 2 500 €, dénommée MA2FINANCE dont le siège social est situé 5, rue Piron - 21000 DIJON, qui a pour objet, en France et à l'étranger, l'acquisition, la gestion et l'administration de toute participation. Sa durée est de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au RCS de DIJON. Admission aux assemblées et droit de vote : tout associé a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont inscrits en compte à son nom. Clause d'agrément : toute cession d'actions à un tiers sera soumise à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des deux tiers des voix dont disposent tous les associés, le cédant prenant part au vote. Monsieur Marc-Antoine FERNET, demeurant 5, rue Piron - 21000 DIJON assure la Présidence sans limitation de durée. L2502169

3 COEURS ET 1 PLAT

Le 25/04/2025, il a été constitué la société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée. Dénomination sociale : 3 COEURS ET 1 PLAT. Siège social : 10 rue André Malraux, 21000 DIJON. Objet social : Restauration rapide, sur place ou à emporter, avec vente de boissons non alcoolisées ; Traiteur ; Epicierie. Durée de la Société : 99 ans. Capital social : 3 000 euros. Cogérants : M^{me} Clémence MAGALHAES (demeurant 17 rue de l'égalité 21000 Dijon) et M. Joao SARAIVA MAGALHAES (demeurant 30 rue de Rouen 21000 Dijon). Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis. L2502257

Dermatologie Belen

Société civile immobilière au capital de 1 500 euros
Siège social : 18 Rue de la Chartreuse, 21200 BEAUNE

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BEAUNE du 22 avril 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile immobilière Dénomination sociale : Dermatologie Belen Siège social : 18 Rue de la Chartreuse, 21200 BEAUNE
Objet social : - L'acquisition, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, la gestion, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers ;
- L'entretien, la rénovation ou l'aménagement desdits biens immobiliers afin d'assurer leur exploitation optimale dans le cadre de son activité locative ;
- Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des biens et droits immobiliers devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 1 500 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Madame Blandine BEL, née le 11 août 1980 à OULLINS (69) demeurant 12 Q Route de Verdun 21200 BEAUNE
Madame Anne-Sophie CAUSERET, née le 28 décembre 1970 à DIJON (21) demeurant 4 Route de Pomard 21200 BEAUNE
Madame Christelle MAIGNIEN, née le 20 août 1984 à LYON (8^{ème}) (69) demeurant 2 Rue Xavier Fomeret 21200 BEAUNE
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas (à l'unanimité des associés)
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis La Gérance L2502181



RENO

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 24/04/2025, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : RENO
Objet social : Gestion et location de biens immobiliers
Siège social : 33 Chemin des Monnières, 21200 BEAUNE
Capital : 1 000 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON
Gérance : M. ROY Simon 33 Chemin des Monnières 21200 BEAUNE
Clause d'agrément : Cessions libres entre associés et soumises à agrément à des tiers. L2502227



ANLEMA HOLDING

Avis de constitution

Par acte sous signature privée en date du 25 avril 2025, est constituée la société présentant les caractéristiques suivantes : DÉNOMINATION : ANLEMA HOLDING.
FORME : Société par actions simplifiée.
CAPITAL : 140.000 €. SIEGE : 4 bis chemin du bois - 21200 CHEVIGNY EN VALIERE.
OBJET : La société a pour objet en France et à l'étranger :
- Toutes prise de participations et toutes opérations financières de placement dans toutes sociétés ou affaires civiles ou commerciales ;
- La souscription, l'acquisition, l'apport, la cession de toutes valeurs mobilières, la gestion de tous portefeuilles-titres ;
- La direction, l'organisation, le financement, le contrôle de toutes affaires ou entreprises industrielles, commerciales, financières, mobilières, immobilières ou autres ;
- La fourniture au profit de sociétés auxquelles elle est apparentée de toutes prestations administratives, comptables, juridiques, financières, informatiques, logistiques et autres ;
- Toute activité d'achat, de vente, de location et d'exploitation de société de transports ou assimilés ;
- Toute activité de représentation commerciale de société de transport ou assimilés.
Et, plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.
DUREE : 99 années.
AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies.
Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.
PRESIDENT : Monsieur Grégoire LATTARD, demeurant demeurant 64 rue des Moulins - 21000 DIJON.
IMMATRICULATION : Au R.C.S. de DIJON. Pour avis. L2502234

Lacombe

Aux termes d'un acte sous signature électronique du 25 avril 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : FORME : Société par actions simplifiée à associé unique. DÉNOMINATION : Lacombe. SIÈGE : 18 rue Chabot Charny - 21000 DIJON. DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. CAPITAL : 1.000 €. OBJET : toutes prestations de consultant, d'accompagnement, de pilotage de projets, de conseils en stratégie de développement commercial (incluant le recrutement, la communication et la mise en relation prestataires/ clients) dans le secteur d'activités des services automobiles ; l'activité de prestataire de services par la mise à disposition de la capacité de transport ; toutes prestations de services en matière administrative auprès de toute Société.
PRESIDENT : Coryse MAITRE : 18 rue Chabot Charny - 21000 DIJON
En cas de perte du caractère unipersonnel :
EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
AGREMENT : Cession de titres à un tiers est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.
La société sera immatriculée au R.C.S. de DIJON. Pour avis : Le Président. L2502254

C&T

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à MESSIGNY ET VANTOUX du 25/04/2025, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes : DÉNOMINATION SOCIALE : C&T SIÈGE SOCIAL : 13, rue de la Maladière à MESSIGNY ET VANTOUX (21 380)
OBJET SOCIAL :
- Vente et fabrication de tous les produits d'équipement de la maison et de la personne ;
- Customisation de produits ;
- Animations d'ateliers enfants et adultes ;
- Auteurs : Créations et vente de livres, cartes, colorages, marque-pages et tous supports de papeterie ;
- Fabrication et vente de bijoux, décorations, accessoires, bougies, matériels créatifs, beauté, vêtements, pierres naturelles ;
- Vente et fabrication de produits alimentaires ;
- Prestation de service auprès des particuliers et des entreprises ;
- Animation et conseil en bien-être, développement personnel, coaching ;
- Cartomancie ;
- Formation ;
- Création d'événements ;
- Création de contenu tout support
Durée de la société : 99 ans, à compter de l'immatriculation au R.C.S.
CAPITAL SOCIAL : 2 000 euros divisé en 200 parts de 10 euros chacune
GÉRANT : Madame Alice ANGBAULT demeurant 13, rue de la Maladière à MESSIGNY ET VANTOUX (21 380) est nommé pour une durée illimitée
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis L2502259

DERNIER DELAI POUR DEPOSER VOS ANNONCES LEGALES

POUR UNE PUBLICATION LE LENDEMAIN DEPOSER VOS ANNONCES AVANT 16HEURES

03.80.68.25.55.

annoncelegale.jdp@legalnet.org

SCI L'ONDINE

AVIS DE CONSTITUTION

Selon acte SSP du 23/04/2025, il a été constitué une SCI présentant les caractéristiques suivantes : DÉNOMINATION : SCI L'ONDINE SIÈGE SOCIAL : Route départementale 17 - 21190 Saint-Romain
OBJET : La société a pour objet :
- l'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation ou professionnel,
- la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation, par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance.
DURÉE : 99 ans
CAPITAL : 5.000 € constitué d'apports en numéraire
GÉRANCE : Est nommée gérante sans limitation de durée, la société LA DEMIGNIERE, SAS au capital de 4.546.654,74 €, dont le siège est situé à Saint-Romain (21190), 398 559 997 RCS DIJON.
CESSIONS DE PARTS : Cessions libres entre associés ainsi qu'au profit du conjoint, d'un ascendant ou d'un descendant du cédant. Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec le consentement d'un ou plusieurs associés représentant plus de la majorité du capital, le cédant prenant part au vote.
IMMATRICULATION : RCS Dijon Pour avis L2502261



ASI HOLDING

Par acte sous signature privée en date du 25 Avril 2025, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes : DÉNOMINATION : ASI HOLDING. FORME : Société par actions simplifiée. CAPITAL : 140.000 €. SIEGE : 31 Cours du Parc - 21000 DIJON.
OBJET : La société a pour objet en France et à l'étranger :
- Toutes prise de participations et toutes opérations financières de placement dans toutes sociétés ou affaires civiles ou commerciales ;
- La souscription, l'acquisition, l'apport, la cession de toutes valeurs mobilières, la gestion de tous portefeuilles-titres ;
- La direction, l'organisation, le financement, le contrôle de toutes affaires ou entreprises industrielles, commerciales, financières, mobilières, immobilières ou autres ;
- La fourniture au profit de sociétés auxquelles elle est apparentée de toutes prestations administratives, comptables, juridiques, financières, informatiques, logistiques et autres ;
- Toute activité d'achat, de vente, de location et d'exploitation de société de transports ou assimilés ;
- Toute activité de représentation commerciale de société de transport ou assimilés.
Et, plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.
DUREE : 99 années.
AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies.
Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.
PRESIDENT : Monsieur Amir MARZAK, demeurant demeurant 31 Cours du Parc - 21000 DIJON.
IMMATRICULATION : Au R.C.S. de DIJON. Pour avis. L2502266

SASU EGI

Avis de constitution

Aux termes d'un ASSP en date du 23/04/2025, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : SASU EGI Sigle : EGI
Objet social : «La Société a pour objet, en France et à l'étranger :
Toutes transactions immobilières sur immeubles et fonds de commerce, ainsi que toutes locations immobilières.
Toutes activités de gestion et promotions immobilières.
L'acquisition, la souscription, la vente, en conformité des lois et règlements en vigueur, de toutes valeurs mobilières quelles qu'en soient la nature, la forme, ou le montant, et d'une façon générale la prise de toute participation.
Toutes autres opérations, tous autres placements et investissements, mobiliers ou immobiliers, y compris toutes opérations de participations.
L'acquisition, la prise à bail des locaux nécessaires à son exploitation ou à celles de ses filiales.
La délivrance de prestations envers ses filiales en participant activement à la conduite de leur politique et au contrôle des filiales et en rendant, le cas échéant et à titre purement interne au groupe, des services spécifiques administratifs, juridiques, comptables, financiers ou immobiliers. Et particulièrement la fourniture de prestations de formation professionnelle, soit directement soit par l'intermédiaire d'un tiers prestataire.
Créer, acquérir, aliéner, concéder toute licence d'exploitation, protéger, renouveler, exploiter, déposer toutes marques, brevets, dessins.
L'obtention de toutes ouvertures de crédits et facilités de caisse avec ou sans garantie hypothécaire, avec ou sans recours à des instruments financiers, produits de couverture de taux, swap et toute forme de dérivés de crédits, et tout particulièrement pour permettre le financement des acquisitions susmentionnées.
Toutes opérations destinées à la réalisation de l'objet social, notamment en facilitant le recours au crédit dont certains associés pourraient avoir besoin pour se libérer envers la société des sommes dont ils seraient débiteurs, à raison de la réalisation de l'objet social et ce, par voie de caution hypothécaire.
La participation directe ou indirecte de la société à toutes activités ou opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.
La réalisation de toute étude d'opportunité, de faisabilité, de conception ou de montage en vue de la réalisation d'aménagement de fonciers et de construction de bâtiments, de la reconversion, réhabilitation ou démolition de bâtiments existants, notamment dans le domaine de l'industrie et de ses activités, des bâtiments et aménagements industriels, en France ou à l'étranger.
La production de toute expertise technique, urbanistique, marketing, économique administrative, juridique ou financière touchant aux problématiques immobilières, foncières et/ou bâties, en France ou à l'étranger.
Et, plus généralement, toutes études ou prestations, de quelque nature qu'elles soient, juridique, économiques ou financières, civiles et commerciales, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou à tous autres objets similaires ou connexes. »
Siège social : 6 RUE DU MOULIN, 21910 SAULON LA CHAPELLE
Capital : 1 000 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON
Président : M. CHAMBON Éric 6 RUE DU MOULIN 21910 SAULON LA CHAPELLE
Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Clause d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société. Eric CHAMBON L2502284



Notaires

SCP François PENY, François GUILLERMET, Stéphanie CHAPUIS et Luc DASNOY
Notaires associés
2 rue Bossack - 21000 DIJON

ERRE

AUXONNE (21130), 46 rue Antoine Masson

Constitution de société

Suivant acte reçu par Maître François PENY, notaire à DIJON, le 24 avril 2025, il a été constitué la société civile immobilière dénommée «ERRE» ayant les caractéristiques suivantes : SIÈGE SOCIAL : AUXONNE (21130), 46 rue Antoine Masson
CAPITAL SOCIAL : 500,00 €. OBJET SOCIAL : La propriété et la gestion, de tous immeubles ou droits mobiliers et la prise de participation dans toute société immobilière.
DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON.
CESSIONS DE PARTS : libres entre associés, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément des associés.
GÉRANCE : Madame Emilie RONGEOT, demeurant à PONCEY LES ATHEE (21103) 1 C rue du Champ communal. Pour avis. Me PENY. L2502286



LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

COUCHET

Avis de constitution

Aux termes d'un ASSP en date du 30/04/2025, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : COUCHET
Objet social : Toutes prestations de conseils et assistance aux entreprises ; Animation de filiales et assistance administrative, financière, commerciale et de gestion à ses filiales ou à toutes sociétés dans lesquelles elle détient une participation ; Acquisition, administration, gestion et vente de participations dans diverses sociétés industrielles, commerciales, libérales, agricoles et immobilières ; Gestion et administration du portefeuille de participations, de placements et de son patrimoine en général, animation et coordination des sociétés auxquelles elle est intéressée et les prestations de services et conseils y afférents. Acquisition, administration, gestion et vente de tous biens, droits et valeurs mobilières de tous types et de tous instruments financiers ; Acquisition, souscription, administration, gestion, location et vente de tous biens ou droits immobiliers de tous genres, y compris l'immobilier démembré, en viager, en pleine propriété, nu ou meublé, d'habitation, professionnel ou autres, détenus directement ou par le biais de société civile ou de société civile de placement immobilier (SCPI, OPCI)
Siège social : 6 Route Départementale 974, 21700 CORGOLOIN
Capital : 150 000 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON
Gérance : M. COUCHET Sébastien 51 bis boulevard de Troyes - Immeuble B Les Prunelles 21240 TALANT L2502308

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

CONTRÔLE
TECHNIQUE
AUXONNE

Avis est donné de la constitution au RCS de DIJON de la société CONTRÔLE TECHNIQUE AUXONNE, SAS au capital de 2 000 euros, Durée : 99 ans, Siège : 10 rue du Bief Perou, 21130 AUXONNE, Objet : Contrôle technique automobile. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Le Président est la société 2 L INVEST, SARL Unipersonnelle au capital de 220 000 euros, dont le siège social est 2 Petite Rue du Golot, 21320 CHÂTELLENOT, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 928 671 106, représentée par Monsieur Loïc LEBLOND, Gérant. Le Directeur général est Monsieur Fabrice CHEQUIN, demeurant 25 rue René Cassin 21850 SAINT APOLLINAIRE. Pour avis : Le président

L2502277

SAKURA IMMO

7, rue de la Liberté
21000 DIJON

Par ASSP en date à DIJON du 28/04/2025, il a été constitué : Forme : Société Civile Immobilière. Dénomination : SAKURA IMMO. Siège : 7, rue de la Liberté, 21000 DIJON. Objet : l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non, nus ou meublés, ou de terrains dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ; éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles ou des terrains devenus inutilés à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société ; l'obtention de toutes ouvertures de crédits, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts de construction, d'aménagement, de rénovation ou autres à faire dans les immeubles de la Société. Durée : 99 ans. Capital : 1 000 euros, constitué d'apports en numéraire. Gérance : Haixiao ZHENG demeurant 8, rue Odebert, 89000 AVALLON. Cessions de parts : agrément requis dans tous les cas par un ou plusieurs associés représentant au moins les deux tiers du capital social. Immatriculation : RCS DIJON. L2502278

MODIFICATION
DE STATUTSCREDIT AGRICOLE
CHAMPAGNE
BOURGOGNE
HABITATSociété par actions simplifiée
au capital de 2 000 000 euros
Siège social : 18 Rue Davout,
21000 DIJON
941 238 644 RCS DIJONRectification de la
nomination du Président

Aux termes des décisions de l'Associée Unique en date du 18 avril 2025, suite à une erreur matérielle, il résulte que :

ACTIFINVEST, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 10 000 000 euros, ayant son siège social 18 rue Davout, 21000 DIJON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 801 918 368 RCS DIJON, représentée par ses représentants légaux,

Est désignée en qualité de président, avec effet rétroactif à la date de constitution de la société, soit le 19 février 2025.

POUR AVIS Le Président

L2501664



SARL ETC

5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

AUDELANE

Société civile immobilière
Au capital de 100 Euros
Siège social : 2 rue de la Combe
21110 AISEREY
R.C.S. Dijon 981 641 806

Suivant assemblée générale ordinaire en date du 9 avril 2025, la collectivité des associés a nommé Monsieur Julien Robert demeurant 8 rue des Comtes de Berthier - 21110 ECHIGEY et Monsieur Rémi ROBERT demeurant 6 rue Principale - 21170 AUBIGNY-EN-PLAINE en qualité de cogérants.

Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.

Pour avis : La gérance.

L2502183

BISCUITERIE
MISTRALSAS au capital de 258 000 €
Siège social : Lieudit «le Pré Bazin»
route de Dijon - 21140 SEMUR-EN-AUXOIS
542 003 629 RCS DIJON

AVIS

Aux termes des décisions en date du 23/04/2025, l'associé unique décidé de réduire, par apurement partiel des pertes antérieures, le capital social d'un montant de 258 000 € pour le ramener à zéro, et ce par annulation des 1 290 actions de 200 € existantes, puis, d'augmenter le capital social d'une somme de 799 000 € par émission de 3 995 actions de 200 € de valeur nominale chacune, puis, enfin, de réduire le capital d'une somme de 219 000 € pour le ramener à 580 000 € par voie de réduction du nombre des actions. En conséquence, les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés. Ancienne mention : 258 000 € Nouvelle mention : 580 000 €

Pour avis.

L2502202

LEGI CONSEILS
BOURGOGNECabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

POMPEO

Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 Euros
Siège social : Cours de Gray
21850 ST APOLLINAIRE
801 641 432 RCS Dijon

ASSP 24/04/2025, les associés ont décidé la transformation de la Société en SAS à compter du 24/04/2025, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 5 000 euros. Cession d'actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. En cas de pluralité d'associés, agrément préalable de la collectivité des associés - Droit de vote : chaque action donne droit à 1 voix. Ancien gérant : Hervé GOUVERNEUR. Nouveau président : FG Invest (438 896 656 RCS DIJON), Route de Gray 21850 SAINT APOLLINAIRE. RCS DIJON,

pour avis.

L2502242



SARL ETC

5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANTCONSEILS
TRAVAUX 21Société à responsabilité limitée
Au capital de 5 000 Euros
Siège social :
27 Boulevard Clémenceau
21000 DIJON
RCS Dijon 908 853 849

Aux termes de ses décisions en date du 01/04/2025, l'associé unique a :

- étendu l'objet social à compter du même jour aux activités : Courtage au service des particuliers et professionnels pour la réalisation de travaux de rénovation, d'agrandissement, de construction ; accompagnement dans les projets de travaux précis sur l'ensemble des corps de métier du bâtiment ; Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion non réglementés ; Apporteur d'affaires, assistance opérationnelle dans tous les domaines non réglementés ; Formation non réglementée dans lesdits domaines et toutes activités connexes ou liées. L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

- transféré le siège social avec effet au 01/04/2025 du 27 Boulevard Clémenceau 21000 DIJON à l'adresse située 91 Avenue Aristide Briand 21000 DIJON

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de DIJON.

Pour avis : La gérance.

L2502243

J.S.B

Par décisions du 31/03/2025, l'Associé Unique de la société J.S.B., SARL au capital de 108 575,00 euros, Siège social : 22 B rue d'Alsace 21000 DIJON, RCS DIJON 523 908 374, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 108 575 euros. Il a décidé également d'adopter comme nouvel objet social : L'acquisition, sous quelque forme que ce soit, la propriété, la vente, l'administration, la gestion de participations et de toutes actions, parts sociales, droits sociaux ou valeurs mobilières, de tous biens mobiliers ou immobiliers, de tous droits ou valeurs y relatifs ; La réalisation de toutes prestations ou services administratifs, financiers, techniques, commerciaux ou autres, au profit de sociétés filiales ou apparentées ; La gestion de tous services communs à l'ensemble desdites sociétés filiales ou apparentées ; La détention, la gestion de titres et de toutes valeurs mobilières ; L'octroi de toute garantie immobilière portant sur tout ou partie du patrimoine social, afin de garantir notamment tout prêt bancaire, y compris au profit d'autres propriétaires. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Monsieur Ricardo JORGE RODRIGUEZ. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par son Président, Monsieur Ricardo JORGE RODRIGUEZ demeurant 99 rue d'Alsace 21000 DIJON.

Pour avis : Le président

L2502247

LEGI CONSEILS
BOURGOGNECabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJONSCEA ESTIVALET-
BUREAUSCEA au capital de 90 120 euros
Siège social : 5 rue de Prenoix
21121 ETAULES
408 276 145 RCS DIJON

AVIS DE PUBLICITE

DUA 08.04.2025 : Augmentation du capital social.
Ancien capital : 61 260 euros
Nouveau capital : 90 120 euros
RCS DIJON

La gérance

L2502252

LEGI CONSEILS
BOURGOGNECabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJONSOCIETE
D'EXPLOITATION
DE TRANSPORT
ET EVACUATION
D'ORDURES -
SETEOSociété par actions simplifiée
au capital de 183.360 Euros
Siège social : Route de Gray
21850 SAINT APOLLINAIRE
308 327 923 R.C.S. Dijon

ASSP 16/04/2025 : 1. Extension de l'objet social aux activités de curage et de démolition. En conséquence, l'article « Objet » des statuts a été modifié comme suit : L'exploitation en gérance libre ou autrement, de tous fonds de commerce de collecte d'ordures et déchets industriels, transports et déversement à la décharge publique, location de bennes et containers, et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social tel qu'il vient d'être précisé. Le négoce de produits et matériels de collecte et de transport de tous déchets solides, pâteux et liquides, l'entrepôt et le stockage de déchets et tous recyclages et traitement le concernant, la location de matériel avec ou sans chauffeur. Le transport public routier sur toutes distances de tout type de marchandises avec tous types de véhicules. Le commissionnement en transport. La location de véhicules permettant l'exercice des activités précitées. Les activités de curage et démolition. Les prestations de services de toute nature, et notamment de conseils, d'assistance technique, administrative, et d'animation, au profit de toutes entreprises, liées ou non. 2. Démission de Messieurs Hervé et Pierre GOUVERNEUR de leurs fonctions respectives de Président et Directeur Général et nomination en qualité de Présidente de la société FG Invest, route de Gray à SAINT APOLLINAIRE (21850), 438 896 656 R.C.S. DIJON, à compter du 16/04/2025. R.C.S. DIJON.

Pour avis.

L2502253

BIZIUP

EURL au capital de 100 €
Siège social :
11 BIS RUE DE LA COLOMBIERE
21000 DIJON
RCS de DIJON n°984 598 300

TRANSFERT DE SIEGE

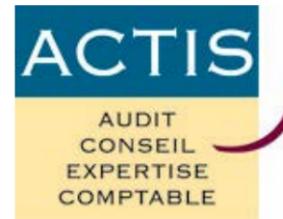
En date du 17/04/2025, l'associé unique a décidé le transfert du siège social au 5 RUE DE DIJON, 21490 RUFFEY LES ECHIREY à compter du 17/04/2025.

Mention : RCS de DIJON
LELIEVRE VALENTIN

L2502229

B. FIORE
PLOMBIER
CHAUFFAGISTE

L'AGE du 28/04/2025 de la société B. FIORE - PLOMBIER CHAUFFAGISTE (SARL ; capital : 2 000 € ; siège social : 2 Rue Condorcet 21000 DIJON ; 824 350 177 RCS DIJON) a décidé, à compter du 28/04/2025, de transférer le siège social au 28 Rue Philippe Genreau 21000 DIJON, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. L2502275



LE CHAT'LAIT

Société à responsabilité limitée
au capital de 10.000 Euros
Siège social : 12 rue de la Poste
21000 DIJON
850 124 421 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une délibération en date du 28 février 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'une part d'étendre l'objet social à l'activité de vente de produits dérivés de la culture Japonaise (peluche, baguettes, boîtes, etc.), et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts et d'autre part de transférer le siège social du 12 rue de la Poste - 21000 DIJON au 24 rue Piron - 21000 DIJON à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis : La Gérance.

L2502279

CEREVIA

Union de Coopératives Agricoles
4 Boulevard de Beauregard
21600 LONGVIC
R.C.S. Dijon 407.839.562
Agrément N 2606

Aux termes d'une réunion en date du 08 avril 2025, le Conseil d'Administration de l'Union de Coopératives Agricoles CEREVIA, a décidé conformément à l'article 6.2 de ses statuts :

- De transférer le siège social de l'Union sis 4 boulevard de Beauregard - 21600 LONGVIC, au 11 bis Boulevard Eiffel - 21600 LONGVIC, à compter du 08 avril 2025 ;

- Et de modifier l'article 6.1 des statuts en conséquence.

Pour avis.

L2502281

SARL CHRISTOPHE
VARIOT

Aux termes d'une délibération en date du 25/04/2025, les associés de la SARL CHRISTOPHE VARIOT, au capital de 5.000 € ayant son siège social 2 Bd de la Croix St Martin - 21800 QUETIGNY et immatriculée au R.C.S. DIJON n° 504 791 617, a pris acte du décès de M. Christophe VARIOT, gérant, et a nommé en qualité de nouvelle gérante M^{me} Sophie VARIOT, demeurant 15 rue de la Corvée Verte - 21110 MAGNY SUR TILLE, pour une durée indéterminée à compter du 25/04/2025. Le nom de M. Christophe VARIOT a été retiré de l'article 13 des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de Madame Sophie VARIOT, nouvelle gérante.

Pour avis : La Gérance.

L2502291

LAUREAU NOTAIRES

23 rue Jacques Cellerier
21000 DIJON

ARKOBALMA

SAS au capital de 1.500 Euros
Siège social :
27 Rue d'Assas - 21000 DIJON
RCS Dijon 909 417 438

PV AGE du 16/04/2025 : les actionnaires ont décidé de transférer le siège social de DIJON, 27 rue d'Assas, à DIJON, 20 rue Montigny, à compter du même jour

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au tribunal de commerce de DIJON

Pour avis.

L2502295

SAS LPBDSF

Siège social :
3 rue de la Combe d'Enfer
ZAE du Bois Guillaume
21850 SAINT APOLLINAIRE
R.C.S. Dijon 984 388 983

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 avril 2025, il a été décidé de modifier la date de clôture de l'exercice social.

Ancienne date de clôture : 31 décembre ;

Nouvelle date de clôture : 30 avril.

L'article 24 des statuts a été modifié en conséquence

Par la même décision, il a été décidé de transférer le siège social au 3 rue de la Combe d'Enfer, ZAE du Bois Guillaume - 21850 SAINT APOLLINAIRE au 91 avenue Eugène Joly à 83600 FREJUS à compter du 29 avril 2025.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.

L2502302

BDR IMMO 2

Sociétés par Actions Simplifiée
au capital social de 140.000,00 Euros
Siège social :
18 avenue Françoise Giroud
21000 DIJON
811 318 229 RCS Dijon

Aux termes d'une décision de l'associée unique en date du 29/04/2025, le capital a été augmenté de 1.560.000 €, le portant de 140.000 € à 1.700.000 €, par émission de 15.600 actions ordinaires, d'un montant nominal de 100 € chacune. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés. Elle a constaté en conséquence que la société a reconstitué ses capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social. La modification sera déposée au RCS de DIJON.

Pour avis.

L2502304

ANNONCES
LEGALES03.80.68.25.55.
annoncelegale.jdp
@legalnet.orgRELATIONS
CLIENTS03.80.68.23.65.
relationclient.jdp
@legalnet.org

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

VENTE CESSION
ATTRIBUTION D'APPORTSJ.S.G/LES
SAVEURS
DE LA SYRIE

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 16 avril 2025,

La société dénommée J.S.G, dont le siège est à DIJON (21000), 38 rue des Péjoces, identifiée au SIREN sous le numéro 851894261 et immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de DIJON,

A cédé à la société dénommée LES SAVEURS DE LA SYRIE, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1.000,00 €, dont le siège est à CHENOVE (21300), 15 Boulevard des Valendons, identifiée au SIREN sous le numéro 942231010 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON,

Un fonds de commerce de RESTAURATION RAPIDE A EMPORTER ET SUR PLACE, VENTE DE BOISSONS ALCOOLISEES ET NON ALCOOLISEES SUR PLACE OU A EMPORTER sis à DIJON (21000), Place de la République, connu sous le nom commercial LE KIOSK, pour lequel le cédant est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de DIJON, sous le numéro 851894261,

Moyennant le prix de TRENTE-CINQ MILLE € (35.000,00 €).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, à l'adresse suivante : Maître Philippine DEBORGES, 2Bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY, où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion.

L2502250

POURSUITE D'ACTIVITE



SARL ETC

5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

STARCEL

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1.500 Euros

Siège social :
170 Avenue Jean Jaurès
21000 DIJON
R.C.S. Dijon 818 087 611

Aux termes du procès-verbal en date du 29/10/2018, les associés, conformément à l'article L. 223-42 du Code de commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la Société. Mention sera faite au RCS de DIJON.

Pour avis : La gérance.

L2502081



2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

911 WILSON

Société par actions simplifiée
au capital de 2.000 Euros

Siège social : 17 rue d'Auxonne
21000 DIJON
R.C.S. Dijon 898 690 896

Aux termes d'une délibération en date du 30/04/2025, la collectivité des associés n'a pas décidé qu'il y avait lieu de dissoudre la Société par application des articles L. 227-1 et L. 225-248 du Code de commerce.

L2502290

KARMA

SASU au capital de 1.000 Euros
Siège social : 35 rue des fassoles
21240 TALANT
931 448 245 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une décision en date du 10/04/2025, l'Associée Unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis : La Présidente.

L2502292

MIN'ATHENA
DRAPEAU

Société à responsabilité limitée
au capital de 5.000 Euros

Siège social :
24 avenue du drapeau - 21000 DIJON
852 537 752 RCS Dijon

Aux termes d'une décision unique en date du 14 février 2024, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis : La gérance.

L2502307

DISSOLUTION

DE SOCIETE

BOURGOGNE
FRANCHE-COMTE
AGRONOMIE

GIE sans capital social

Siège social : 4 boulevard Beauregard
21600 LONGVIC
R.C.S. Dijon 510 406 887

Dissolution

L'Assemblée Générale du 15 juillet 2024 après avoir constaté que les activités du GIE étaient à l'arrêt depuis de nombreuses années, a décidé, de dissoudre de manière anticipée et amiable le GIE BOURGOGNE FRANCHE COMTE AGRONOMIE. Conformément aux dispositions de l'article L251-21 du Code de commerce, la dissolution du GIE entraîne sa Liquidation.

En conséquence les mesures de Liquidation et de transmission des biens ont été mises en oeuvre dans les conditions fixées aux Statuts et conformément aux dispositions des articles L.251-21 et suivants du Code de commerce. Le Liquidateur a été désigné en la personne de M. Didier LENOIR, en sa qualité de représentant de la Coopérative Dijon Céréales, Président Administrateur Unique qui dispose de la qualité de Liquidateur pour toute la durée de la liquidation et est investi de tous pouvoirs pour réaliser l'actif, payer le passif et répartir le solde disponible entre les membres dans les conditions fixées aux Statuts.

L'Assemblée Générale.

L2502239

MESOCCIM

Société à responsabilité limitée
au capital de 1.000 Euros

Siège social :
13 rue du Meix Pillon - 21121 DAIX
R.C.S. : Dijon 953 554 102

Avis de dissolution

L'assemblée générale extraordinaire du 31/12/2024 a décidé la dissolution Anticipée de la société à compter du 31/12/2024. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur M. Jacky THIERY, demeurant 13, rue du Meix Pillon à DAIX (21121) et a fixé le siège de la liquidation au siège social à savoir au : 13 rue du Meix Pillon à DAIX (21121).

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

L2502306

CLOTURE

DE LIQUIDATION

BIOLIVE
DEVELOPPEMENT

Société à Responsabilité Limitée en
liquidation

Au capital de 7 000 euros
Siège : 11 Promenade du Fort, 21490
VAROIS ET CHAIGNOT
Siège de liquidation : 11 Promenade du
Fort, 21490 VAROIS ET CHAIGNOT
884093618 RCS DIJON

AVIS DE CLOTURE
LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 31 mars 2025 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Olivia POUPARDIN, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 31 décembre 2024.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis Le Liquidateur

L2501332



SARL ETC

5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

JOLIE BOTTLE

SASU en cours de liquidation
Au capital de 2 000 €

Siège social et siège de la liquidation :
40 Rue de la liberté
21140 SEMUR EN AUXOIS
R.C.S. Dijon 949 239 255

Aux termes du procès-verbal du 31/01/2025 l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au Liquidateur déchargé de son mandat, et a prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/01/2025. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de DIJON. Mention sera faite au RCS : DIJON.

L2502171

BOURGOGNE
FRANCHE-COMTE
AGRONOMIE

GIE sans capital social

Siège social : 4 boulevard Beauregard
21600 LONGVIC
R.C.S. Dijon 510 406 887

Liquidation

Après avoir constaté la Dissolution du GIE Bourgogne Franche-Comté Agronomie puis constaté le solde du compte définitif de Liquidation, l'Assemblée Générale du 15 juillet 2024 a ensuite décidé de répartir ledit solde entre les membres conformément aux dispositions des Statuts donnant lieu à un versement équitable par membres. L'Assemblée Générale a en outre décidé de verser ce montant à chacun des membres dans un délai d'un (1) mois.

L'Assemblée Générale a enfin décidé de décharger le Liquidateur, M. Didier LENOIR, de son mandat, de lui donner quitus de sa gestion et constate la clôture de la liquidation du GIE BOURGOGNE FRANCHE COMTE AGRO dont la personnalité morale cesse d'exister à compter de ce jour.

Il a été décidé de conférer à son Président, M. Didier LENOIR, ainsi qu'à tout porteur, tous les pouvoirs nécessaires à l'effet d'accomplir les formalités légales et de publicité nécessaires.

L'Assemblée Générale.

L2502240

TRANSMISSION

UNIVERSELLE

DE PATRIMOINE



SARL ETC

5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

SOLA DIJON

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 15.244,90 Euros
Siège social : 140 avenue Jean Moulin
21160 MARSANNAY LA COTE
R.C.S. Dijon 408 861 599

SOLA DIJON sus-désignée a été dissoute par déclaration en date du 29/04/2025 souscrite par SOLA FRANCE, associée unique, SARL au capital de 15.244,90 €, sis 140 avenue Jean Moulin à MARSANNAY LA COTE (21160) immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 408 860 955.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de SOLA DIJON au profit de SOLA FRANCE. Cette déclaration de dissolution sera déposée au GTC de DIJON.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil, cette dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de la SARL SOLA DIJON est faite sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition des créanciers de trente jours à compter de la date de publication du présent avis auprès du Tribunal compétent, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Les oppositions seront reçues au Tribunal de commerce de DIJON. La disparition de la personnalité morale et la radiation de la société au RCS de DIJON s'effectuera à l'expiration du délai d'opposition des créanciers.

Mention sera faite au RCS de DIJON.

Pour avis.

L2502283

TRIBUNAL

DE COMMERCE

DE DIJON

LIQUIDATION

JUDICIAIRE

Jugement du
08 avril 2025

SARL CIR@DENT.FR, 1 Route de Vernot, 21120 Villecomte, RCS Greffe de Dijon 827 575 168. Fabrication de préparations pharmaceutiques. ANNULE ET REMPLACE Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Avril 2025, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814 -13 du code de commerce.

L2502245

Jugement du
22 avril 2025

SARL U.M Rénovation Habitat, 55 Rue Roger Salengro, 21300 Chenôve, RCS Greffe de Dijon 954 079 752. Travaux de couverture par éléments. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Février 2024, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814 -13 du code de commerce.

L2502244

CLOTURE POUR

INSUFFISANCE D'ACTIF

VAPE NATION

36 Grande Rue - 25800 Valdahon.
R.C.S. BESANCON : 843 349 150.
Etablissement secondaire à DIJON :
843 349 150 - 2018 B 1270.

ACTIVITE : Vente de cigarettes électroniques et accessoires.

Jugement du tribunal de commerce de Besançon en date du 16 avril 2025 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

L2502246

REDRESSEMENT

JUDICIAIRE

ERIC MEY
DEVELOPPEMENT

4 rue de Tourne - 84100 Orange.
R.C.S. AVIGNON : 442 971 784.

Etablissement secondaire à DIJON :
442 971 784 - 2007 B 80202.

ACTIVITE : Agence immobilière.

Jugement du tribunal des activités économiques d'Avignon prononçant en date du 23 avril 2025 l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 14 Avril 2025, désignant administrateur Me Bruno Bertholet Et Me Charles De Saint Rapt, Associés De La Selarl De Saint Rapt & Bertholet, 121 rue Jean Dausset - BP 41250 - 84911 AVIGNON avec les pouvoirs : d'assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion, mandataire judiciaire SELARL ETUDE BALINCOURT représentée par Me Frédéric TORELLI et Me Cyrielle DELEUZE 4 impasse Plat - boulevard Saint-Jean - 84000 AVIGNON.

L2502249

PROCEDURE

DE SAUVEGARDE

ERIC MEY
DEVELOPPEMENT

4 rue de Tourne - 84100 Orange.
R.C.S. AVIGNON : 442 971 784.

Etablissement secondaire à DIJON :
442 971 784 - 2007 B 80202.

ACTIVITE : Agence immobilière.

Jugement du tribunal des activités économiques d'Avignon en date du 26 Mars 2025 prononçant la clôture de la procédure de sauvegarde.

L2502248

AVIS DIVERS

OFFICE NOTARIAL
DIJON CORDELIERS

Notaires associés
4 place des Cordeliers à DIJON

Madame Denise
Jenny Estelle PACAUT

Avis de saisine de légataire universel - Délai d'opposition Article 1007 du Code Civil Article 1378 - 1 Code de procédure civile
Loi n°2016 - 1547 du 28 novembre 2016

Par testament olographe en date du 13 décembre 2019, Madame Denise Jenny Estelle PACAUT, en son vivant retraitée, demeurant à DIJON (21000), 35 boulevard de Strasbourg.

Née à FLEE (21140), le 14 mars 1925. Célibataire. Non liée par un pacte civil de solidarité. De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à DIJON (21000) (FRANCE), le 21 décembre 2024.

A institué des légataires universels.

Aux termes d'un acte reçu par Maître Sophie GOGUEY, notaire à DIJON, le 23 avril 2025, il a été constaté la saisine du légataire universel, cet acte a été réceptionné par le tribunal judiciaire de DIJON le 28 avril 2025.

Les oppositions pourront être formées auprès de la SAS OFFICE NOTARIAL DIJON CORDELIERS chargée du règlement de la succession, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition de cet acte.

Pour avis : Sophie GOGUEY.

L2502289

LAUREAU NOTAIRES

23 rue Jacques Cellerier
21000 DIJON

M^{me} TRAN VAN
THANH Roberte

Avis de saisine de légataire universel En l'absence d'héritiers réservataires

Délai d'opposition Article 1007 du Code Civil Article 1378-1 du Code de procédure civile
Loi n° 2016-1547 du 28/11/2016

Par testament olographe du 4 juillet 2006, Madame Roberte Louise TRAN VAN THANH en son vivant demeurant à FONTAINE LES DIJON (21121), 16 rue du Dauphiné, décédée à FONTAINE LES DIJON le 8 novembre 2024, a institué un légataire universel. Un procès-verbal de dépôt dudit testament a été reçu par Maître LAUREAU le 24 avril 2025

Les oppositions pourront être formées auprès de Maître LAUREAU, Notaire à DIJON, 23 rue Jacques Cellerier, réf CRPCEN : 21006, chargé du règlement de la succession, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de DIJON de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis.

L2502297

le Journal du Palais

**POUR PLUS
DE
RAPIDITE,**

**Envoyez-nous
vos annonces
par mail**



**annoncelegale.jdp
@legalnet.org**



Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or / Yonne

AVIS ADMINISTRATIF

Commune de CHAIGNAY

Enquête publique liée à la révision générale du Plan Local d'Urbanisme

La municipalité rappelle que par délibération en date du 18/09/2020 la révision générale du PLU a été prescrite.

Les caractéristiques principales du projet portent sur la mise en compatibilité du PLU avec les normes supra communales, notamment les objectifs de modération de la consommation de l'espace.

Le projet est soumis à évaluation environnementale, les informations se rapportant à l'objet de l'enquête sont disponibles dans l'évaluation environnementale et le résumé non technique.

Cette enquête est régie par les articles L123-2 et R 123-2 et suivants du Code de l'environnement.

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie les 15 mai et 31 mai de 9h00 à 12h00 et le 16 juin de 13h30 à 16h30.

Le dossier d'enquête publique peut être consulté pendant la durée de l'enquête.

- En mairie de CHAIGNAY, aux jours et heures habituels d'ouverture : mardi de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 14h30 à 18h00 ;

- Sur un poste informatique en mairie ; - Sur le registre d'enquête accessible au public sur le site : https://www.registre-dematerialise.fr/6230

- Sur le site internet : https://www.registre-dematerialise.fr/6230

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions éventuelles pourront être consignées sur un registre d'enquête publique disponible en mairie de CHAIGNAY (version papier), aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les observations et propositions peuvent également être adressées par écrit et/ou par mail à l'attention du Commissaire Enquêteur aux adresses suivantes :

- Par courrier papier : Mairie, 1 rue du Puits Dessous - 21120 CHAIGNAY ; - Par mail : enquete-publique-6230@registre-dematerialise.fr

- Sur le registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/6230

À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie et à la Préfecture durant une année.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est M. Le Maire, Gilles BIANCONI, joignable en Mairie.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de M. Le Maire jusqu'à la clôture de cette dernière.

L2502212



COMMUNE DE NOLAY

Avis d'enquête publique

Enquête publique unique portant sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

L'ouverture de l'enquête publique unique a été prescrite par arrêté municipal n°2025-04-28-001 du 28/04/2025.

A cet effet, M. le Président du tribunal administratif a désigné M. Jean-Claude CHARAVEL en qualité de commissaire enquêteur.

La modification n°1 du PLU n'est pas soumise à évaluation environnementale.

Ses caractéristiques principales sont les suivantes :

- Evolution du zonage d'une partie de la parcelle ZL141, de Ap vers A ; - Intégration de la doctrine de prise en compte des aléas miniers, transmise par les services de l'État en 2021.

Toute information peut être sollicitée auprès du maire de Nolay (03.80.21.73.00).

L'enquête se déroulera à la mairie de Nolay du mercredi 21 mai 2025 à 10h00 au jeudi 5 juin 2025 à 12h00.

Le dossier d'enquête publique pourra être consulté :

- en mairie, support papier et sur un poste informatique, aux jours et heures d'ouverture habituels ; - et sur le site internet de la commune, https://www.nolay.fr/

Pendant la durée de l'enquête, M. le commissaire enquêteur recevra en mairie (bureau au rez-de-chaussée) :

- mercredi 21 mai 2025 de 10h à 12h ; - samedi 31 mai 2025 de 10h à 12h ; - jeudi 5 juin 2025 de 10h à 12h.

Les observations pourront être : - consignées sur le registre d'enquête mis à disposition en mairie ; - transmises par courrier à M. le commissaire enquêteur - Mairie de NOLAY - Place de l'Hôtel de Ville - 21340 NOLAY ;

- transmises par courriel au commissaire enquêteur à l'adresse : mairie@nolay.fr.

Cet avis est affiché en mairie et sur les autres panneaux d'affichage de la commune. Il est également publié dans 2 journaux diffusés dans le département, et sur le site internet de la commune.

Le dossier de modification n°1 du PLU sera éventuellement modifié pour tenir compte des conclusions de l'enquête.

Le dossier de modification n°1 du PLU sera ensuite approuvé par délibération du conseil municipal.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie, et ce pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ils seront également mis en ligne sur le site internet de la commune.

Le Maire, Jean-Pascal MONIN. Commune de Nolay - place de l'Hôtel de Ville - 21340 NOLAY.

L2502293

ABONNEMENTS

03.80.68.25.55. abonnement.jdp @legalnet.org

PUBLICITÉ

03.80.68.23.68. regiepublicitaire.jdp @legalnet.org

Yonne

VENTE CESSION

ATTRIBUTION D'APPORTS

L'EURL PAUSE CAFÉ/SAS SLB

En date du 15 avril 2025 à SENS (89 enregistré à AUXERRE le 18 avril 2025, Dossier n° 2025 00013289, Référence n° 8904P01 2025 A 00533,

L'EURL PAUSE CAFÉ, dont le siège social est 17 rue du Professeur Ramon à CUY (89140), immatriculée au R.C.S. de SENS sous le numéro 898 494 323, société en liquidation judiciaire, représentée par la SELARL ARCHIBALD, prise en la personne de Maître Virginie LAURE, demeurant Résidence du Palais, 1 rue de l'Épée à SENS (89100), agissant en qualité de liquidateur judiciaire de l'EURL PAUSE CAFÉ,

A vendu à la SAS SLB, dont le siège social est 17 rue du Professeur Ramon à CUY (89140), immatriculée au R.C.S. de SENS sous le n° 931 590 426,

Les éléments d'actifs composant le fonds de commerce d'épicerie multiservices, dépôt de pain, bar, presse, gaz, point relais, Française des jeux, petite restauration, exploité 17 rue du Professeur Ramon à CUY (89140), objet d'une inscription au R.C.S. de SENS sous le numéro 898 494 323 00014 code APE 4711B, ensemble tous les éléments corporels et incorporels en dépendant,

Moyennant le prix de 10.000 € qui s'applique aux éléments incorporels pour un montant de 850 € et aux éléments corporels pour un montant de 9 150 euros.

La prise de possession a été fixée au 18 janvier 2025.

Compte tenu de l'état de liquidation de l'EURL PAUSE CAFÉ, il ne sera pas fait d'élection de domicile pour la réception des oppositions, les créanciers ayant été invités à déclarer leur créances entre les mains de la SELARL ARCHIBALD, dans le cadre de la liquidation judiciaire.

Pour insertion.

L2502280

CONSTITUTION DE SOCIETE



HALLEGOT

Société civile immobilière au capital de 200 Euros Siège social : 45 rue Bourneil 89000 AUXERRE

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AUXERRE du 22 avril 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE : Société civile immobilière.

DÉNOMINATION SOCIALE : HALLEGOT.

SIÈGE SOCIAL : 45 rue Bourneil - 89000 AUXERRE.

OBJET SOCIAL : l'acquisition de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement desdits biens dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, éventuellement et exceptionnellement l'aliénation ou des immeubles devenus inutilités à la société, au moyen de vente, échange ou apport en société.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés. CAPITAL SOCIAL : 200 €, constitué uniquement d'apports en numéraire. GÉRANCE : Madame Betty HALLEGOT demeurant 12 rue Achard - 06400 CANNES et Monsieur Max HALLEGOT demeurant 45 rue Bourneil - 89000 AUXERRE.

CLAUSES RELATIVES AUX CESSIONS DE PARTS : Agrément requis dans tous les cas, agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales. Immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de AUXERRE.

Pour avis : La Gérance.

L2502255

PolyBots

Société par actions simplifiée au capital de 5.000 Euros Siège social : 18 place des Héros, 1er étage 89100 SENS

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SENS du 23.04.2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : SASU. DÉNOMINATION : PolyBots. SIÈGE : 18 place des Héros, 1er étage - 89100 SENS.

DURÉE : 99 ans. CAPITAL : 5.000 €. OBJET : L'étude, la conception, la réalisation, la location, la vente, l'installation, la maintenance de tous appareils robotisés neufs ou d'occasion ;

L'achat, la vente, la location de toutes pièces, équipements, accessoires relatifs à l'objet ci-dessus ; Prestations de services, conseils et assistance dans tous les domaines relatifs à l'objet ci-dessus ; L'acquisition, la détention, la prise de participation dans toute société, la gestion de tous titres de valeurs mobilières de sociétés commerciales et/ou civiles ; Toutes prestations de services pour faciliter l'administration et la gestion des filiales et leur apporter toute l'assistance technique et administrative souhaitable, la gestion de son portefeuille de titres, et tous placements mobiliers ou immobiliers. EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession des actions de l'associé unique est libre.

AGRÈMENT : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

PRÉSIDENT : Frédéric FAYET, demeurant 42 rue des Ormes - 60580 COYE LA FORÊT.

La société sera immatriculée au R.C.S. de SENS. L2502262

MODIFICATION DE STATUTS

FHDR

Société par actions simplifiée au capital de 100 Euros 4 rue du Port au Vin 89100 GRON 940 503 964 R.C.S. Sens

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 15.04.2025, il a été constaté :

- La réalisation définitive de l'augmentation du capital social de 100 € à 10.244.000 € par émission d'actions nouvelles ;

- La décision de nommer Monsieur Patrick RIOU, domicilié 9 rue Choron - 75009 PARIS, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, et la société CREATISAUDIT, dont le siège social est 71 avenue Victor Hugo - 75116 PARIS, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au R.C.S. de SENS. Pour avis : Le Président.

L2502241



SCP D'AVOCATS INTER-BARREAUX 1, place du Palais de Justice 89000 AUXERRE 18, rue du Général Leclerc 89100 SENS Tél : 03 86 52 60 00 www.avocats-vignet.fr

G.B.C

Société par actions simplifiée au capital de 4 000 000 Euros Siège social : 18 rue de l'Europe 89100 MAILLOT 775 593 361 RCS Sens

Aux termes d'une délibération en date du 25 avril 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société G.B.C a décidé de transférer le siège social du 18 rue de l'Europe - 89100 MAILLOT à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis : Le président

L2502268

MELIX

Société à responsabilité limitée au capital de 1.500 Euros Siège social : Lieudit «Le Ponceau» 89140 GISY LES NOBLES RCS Sens 915 304 646

Le 31 mars 2025, l'assemblée générale a pris acte de la démission de Madame Audrey QUEMENT de ses fonctions de co-gérante à effet du même jour et a décidé de ne pas la remplacer.

Mention en sera faite au RCS de SENS.

Pour avis : La Gérance.

L2502310

SOCIETE CIVILE DE LA TOUCHE

Société civile Immobilière au capital de 460.395,98 Euros Siège social : 18 rue de l' Europe 89100 MAILLOT 314973264 R.C.S. Sens

Aux termes d'une délibération en date du 25 avril 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 18 rue de l' Europe - 89100 MAILLOT à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Modification sera faite au greffe du tribunal de commerce de SENS.

Pour avis : La Gérance.

L2502276



PARQUETERIE DE BOURGOGNE

SASU au capital de 405.000 Euros Siège social : 9, route de Paris 89320 CERISIERS 348 616 921 RCS Sens

Sur décisions de l'associé unique du 31/03/2025, le mandat des commissaires aux comptes titulaire FCN et suppléant Madame Véronique FAUDOT n'ont pas été renouvelés.

La société ERIC MAERTE AUDIT, 37 avenue Pasteur 10000 TROYES, a été désignée en qualité de nouveau commissaire aux comptes titulaire.

Pour avis

L2502296

LA CAVE DE JOIGNY

Société à responsabilité limitée au capital de 20 000 euros Siège social : 11 Rue Jean Giraudoux 89300 JOIGNY 831256417 RCS SENS

DAU du 24/04/2025, l'associé unique décide de réduire le capital social à 0 euro afin d'apurer les pertes constatées et d'augmenter le capital social d'un montant de 200 000 €, par apport en compte courant d'associé, pour le porter à 200 000 €.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera portée au RCS de SENS.

L2502299

CLOTURE

DE LIQUIDATION

SAS LES BOULOTS

Société par actions simplifiée au capital de 3.000 Euros Siège social : 6 Les Boulots 89770 BOEURS EN OTHE R.C.S Sens 788 747 756

Suivant décision de l'actionnaire unique en date du 31 mars 2025, l'actionnaire unique a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Fabrice BROCHARD de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quittus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de SENS, en annexe au registre du commerce et des sociétés.

Pour avis : Le liquidateur.

L2502260

GARAGE

ROGER NAUDIN

Société par actions simplifiée en liquidation Au capital de 10 000 Euros Siège social : 20 Rue d'Héry, 89250 SEIGNELAY

Siège de liquidation : 31 Rue du Moulin Pien - SOUGERES SUR SINOTTE 89470 MONETEAU 798 693 875 RCS Auxerre

Aux termes d'une décision en date du 15 avril 2025 au 31 Rue du Moulin Pien SOUGERES SUR SINOTTE 89470 MONETEAU, l'Associé Unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Roger NAUDIN, demeurant 31 Rue du Moulin Pien 89470 MONETEAU, de son mandat de liquidateur, lui a donné quittus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal des affaires économiques de AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis : Le liquidateur

L2502258

SOCIETE D'EXPLOITATION DES

ETABLISSEMENTS COLUS

Société à responsabilité limitée au capital de 15.244,90 Euros Siège Social : 2 rue Thénard - 89100 SENS 309 046 779 RCS Sens

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15 avril 2025, les associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont approuvé le compte définitif de liquidation, ont donné quittus au liquidateur, Madame Emilie FIGUEIREDO, ont déchargé cette dernière de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis : Le Liquidateur.

L2502282

AVIS DIVERS

Mme Jacqueline GIRARD

Avis de saisine de légataire universel Délai d'opposition Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n°2016-1547du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 16 juillet 2019, Madame Jacqueline GIRARD, en son vivant Retraîtée, demeurant au moment de son décès à l'EHPAD d'AVALLON sis à AVALLON (89200), 1 rue de l'Hôpital, mais domiciliée fiscalement à ASQUINS (89450), 30 rue de la Chèvreirie. Née à SEVRES (92310), le 10 juin 1935. Veuve de Monsieur Gilbert COUTY et non remariée. Non liée par un pacte civil de solidarité. De nationalité française. Résidente au sens de la réglementation fiscale. Décédée à AVALLON (89200) (FRANCE), le 5 février 2025. A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Julie VOISIN CHAUSSADE, Notaire membre de la Société Civile Professionnelle dénommée « PINEAU PESCHARD & ASSOCIES », notaires associés titulaire d'un Office Notarial à la résidence de PARIS (9ème arrondissement), 42 rue Vignon, le 28 avril 2025, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : aître Julie VOISIN-CHAUSSADE, Notaire à PARIS (75009), 42 rue Vignon, référence CRPCEN : 75092, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

L2502287

AVIS D'EXPERT

La location meublée, dans la ligne de mire du gouvernement ?

Fiscalité. Deux lois récentes impactent particulièrement les locations d'un bien immobilier en meublé : la loi n°2024-1039 du 19 novembre 2024, initiée par les députés Annaïg Le Meur et Iñaki Echaniz, qui redéfinit le cadre réglementaire des meublés de tourisme en France en visant à atténuer les déséquilibres du marché locatif, particulièrement dans les zones dites tendues ; et la loi de finances 2025, publiée le 13 février 2025, touchant la fiscalité attractive des locations meublées existant jusqu'à présent.



ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES
Région Bourgogne Franche-Comté

PAR AMÉLIE DESCHAUMES,
EXPERT-COMPTABLE ASSOCIÉE
À QUETIGNY.

Commençons par la loi N°2024-1039 visant à renforcer les outils de régulations des meublés de tourisme à l'échelle locale qui contient quatre mesures principales. Nous parlons bien ici des locations meublées de courte durée, réservables en général à la nuitée.

Nouvelle obligation de déclaration et d'enregistrement. Toute mise en location d'un meublé de tourisme nécessite désormais une déclaration et un enregistrement nationaux uniques, hormis en Corse. Cette procédure, à opérer via un téléservice national, unifie les pratiques, et permettra de contrôler plus efficacement ces locations touristiques. (Modalités à paraître au plus tard en mai 2026).

Obligation de décence énergétique. À partir de 2034, tous les meublés de tourisme devront respecter des normes énergétiques minimales, classées entre A et D. En conséquence, un diagnostic de performance énergétique (DPE)

pourra être demandé par les mairies.

Réduction des jours de location et zonage restrictif. Les communes peuvent abaisser à 90 le nombre de jours annuels autorisés pour la location des résidences principales (contre 120 auparavant). Un zonage voté par les mairies permettra de restreindre l'usage des logements à résidence principale uniquement, contribuant à la régulation du marché local.

Mesures pour les copropriétés. La loi propose aux syndicats de copropriétés de modifier leur règlement de copropriété pour expliciter l'autorisation ou l'interdiction de ces locations. Les assemblées de copropriétaires peuvent désormais interdire ces locations à une majorité des deux tiers, sous certaines conditions.

Fiscalité moins attractive. L'abattement fiscal pour les meublés déclarant au régime du micro est revu à la baisse. De nouveaux barèmes applicables pour les revenus 2024, sont déjà remis en cause pour les revenus 2025. On retiendra notamment pour 2025 :

- Les meublés de tourisme non classés : seuil micro 15.000€ et abattement forfaitaire fiscal de 30% ;
- Les autres locations meublées (meublé de tourisme classé, chambres d'hôtes, parahôtellerie, et location meublée longue durée) : seuil micro de 77.700€ et abattement forfaitaire fiscal de 50%.

Cette révision vise à équilibrer le marché en rendant ce type de location moins fiscalement avantageuse.

QUID DE LA LOI DE FINANCES 2025 ?

Passons désormais à la Loi de



Finances pour 2025 publiée au JO le 15 février 2025 qui ne laisse pas sans conséquence les locations meublées au sens large cette fois.

Réintégration des amortissements pratiqués au régime réel dans le calcul de la plus-value de cession. Rappelons que les contribuables relevant du régime de la location meublée non professionnelle (LMNP) peuvent déduire, sous certaines conditions, de leurs revenus locatifs imposables les amortissements liés à leur logement loué. Jusqu'à présent ces amortissements n'étaient pas pris en compte dans le calcul de la plus-value en cas de revente. Désormais, les amortissements déduits fiscalement seront réintégrés dans le calcul de la plus-value par le notaire. À noter que c'est le régime de plus-value des particu-

liers qui s'applique pour les LMNP, avec des règles d'exonération pour durée de détention du bien immobilier.

Fin de la réduction pour frais de comptabilité pour les revenus 2025. Cette mesure était attendue, Bercy supprime, pour les revenus 2025, la réduction d'impôt pour frais de comptabilité accordée aux adhérents de centre de gestion et soumis sur option à un régime réel d'imposition.

Abaissement du seuil de TVA à 25.000 €. Le seuil de franchise de TVA à 85.000 € permettait encore à de nombreux loueurs de s'abstenir de soumettre leur chiffre d'affaires à TVA, dès lors que ces derniers remplissaient les trois conditions de prestations sur quatre : petit déjeuner, fourniture du linge,

fourniture du ménage, accueil des voyageurs. L'abaissement du seuil de franchise à 25 000 € risque de contraindre un plus grand nombre de propriétaires. Ce sujet a été remis en concertation par le ministre de l'Économie et des finances dont nous attendons des précisions sur la mise en place ou non de cette mesure initialement applicable au 1^{er} mars 2025.

Pour conclure, ces réformes marquent un tournant dans la régulation de l'immobilier touristique. Elles imposent aux acteurs du secteur immobilier un rôle essentiel dans l'accompagnement des propriétaires vers cette transition réglementaire. Les experts-comptables, sachants du sujet, sont présents pour vous conseiller au mieux de vos intérêts et restent à l'écoute de vos interrogations à venir.

Réglementation. Plus de 19 millions de voitures ont été passées au contrôle technique en 2024 dont près de cinq millions âgées de plus de 15 ans. Avec des résultats globalement rassurants.

Contrôle technique : même pas mal



Que celui qui n'a jamais tendu le dos en attendant les résultats du contrôle technique de sa voiture lève la main ! On abandonne son véhicule pour une demi-heure d'inspection et on attend le verdict avec une appréhension plus ou moins importante, selon l'âge de son véhicule ou sa marque. D'autant plus que les points contrôlés ne cessent d'augmenter au fil du temps. On en est désormais à 152 éléments passés au crible par les quelque 6.800 centres français.

L'âge moyen du parc automobile national ne cessant d'augmenter pour bientôt atteindre 13 ans, les risques de défaillances, petites ou plus importantes, sont potentiellement plus élevés. Dans les faits, les résultats sont globalement rassurants. Dans leur majorité,

les automobilistes français entretiennent correctement leur voiture. On objectera que ceux qui conduisent des épaves - c'est devenu rare mais on en croise quand même - ne perdent pas leur temps à passer leur pouvelle roulante au contrôle technique. Ce sont souvent les mêmes qui ne jugent pas indispensable de souscrire une assurance...

Seulement 0,69% des voitures inspectées, un niveau stable d'une année sur l'autre, souffrent de défaillances critiques affectant la sécurité et entraînant une immobilisation immédiate : pneus usés à la corde, non fonctionnement des feux stop... Cela représente seulement 25.000 voitures. 19% souffrent de défaillances majeures devant faire l'objet d'une contre-visite dans un délai de deux mois. Il s'agit souvent de problèmes liés aux rejets d'émission

dépassant les seuils autorisés. Fâcheux certes mais pas directement dangereux pour la sécurité.

Pour les modèles de moins de dix ans contrôlés en 2024 (7,25 millions de véhicules), toutes les marques ne sont pas égales. Si les écarts sont significatifs, ils ne sont cependant pas abyssaux avec un taux de contre-visite variant de 6,2% à 10,8%. Quasiment deux fois moins que la moyenne globale, tirée vers le bas par les voitures les plus vieilles. Constat général, la plupart des marques japonaises et germaniques s'en sortent avec les honneurs, Suzuki en tête devant Toyota, Mini et Honda. Ce quatuor affiche un taux de contre-visite inférieur à 7%. Le top 10 est complété par Audi, Mazda, BMW, Skoda, Volkswagen et DS. À l'autre extrémité, huit constructeurs dépassent les 10%

de contre-visites. Le plus mauvais élève : Fiat (10,8%) classé bon dernier. Les disparités tiennent également au vieillissement plus ou moins rapides de certains modèles - entre quatre ans et dix ans, c'est long ! - au sérieux et aux moyens financiers de leurs propriétaires qui les entretiennent plus ou moins bien.

L'ENTRETIEN RÉGULIER FAIT LA DIFFÉRENCE

Ce constat prend tout son sens lorsqu'on se penche sur les résultats des véhicules de plus de 15 ans : une catégorie disparate où se côtoient des voitures parfois d'un âge très avancé, des autos de tous les jours plus ou moins bien traitées, des youngtimers soignés, voire des modèles nettement plus anciens, plutôt choyés. Sur les 4,9 millions soumis au contrôle technique l'an

dernier, trois sur dix ont été recalés. Principal grief : des émissions polluantes dégradées au fil du temps et des kilomètres sans que leur propriétaire en soit conscient ou s'en soucie.

Chez les plus de 15 ans, le Toyota Land Cruiser décroche la palme de la qualité avec moins de 17% de contre-visites. Ce dur au mal, apprécié pour sa solidité, n'usurpe pas sa réputation. Il devance l'immortelle 2CV Citroën dont on peut supposer qu'elle fait l'objet d'attentions particulières de ses propriétaires et jouit d'une simplicité permettant de la maintenir facilement dans un état correct. Ce podium est complété par la première génération Twingo avec un taux de contre-visites de 22,1%. Elle se paie le luxe de devancer d'un rien la Yaris du début des années 2000, une référence

en matière de durabilité. Viennent ensuite deux concurrentes premium du début du XXIe siècle : les BMW Série 5 et Audi A4. Le bonnet d'âne revient à l'Alfa 147 qui dépasse le taux de 40,6% de contre-visite. Elle « devance » la Dacia Logan, première du nom (36,4%) voiture populaire du début des années 2000 dont la carrière n'a pas toujours été un long fleuve tranquille.

Ces chiffres sont à relativiser. Ils dépendent non seulement de la qualité intrinsèque des modèles contrôlés mais aussi et surtout de la façon dont ils ont été respectés au quotidien et entretenus au fil du temps par leurs propriétaires successifs. Au bout de quinze ans, cela fait une énorme différence. À bon entendeur...

Dominique Marée

Christelle Lecœur et Cyril Brulé. Amis de longue date, ces architectes sont auteurs d'une série d'ouvrages consacrée au patrimoine architectural méconnu pour permettre aux néophytes comme aux experts de découvrir des lieux imaginés par les plus grands architectes du XX^e siècle dont un situé à Saulieu.

Archi passionnés



« **N**ous sommes tous deux des passionnés. C'est ce qui nous a rassemblés ! Nous nous sommes rencontrés dans les années 90 à l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture (ENSA) de Paris-Malaquais. Nous sommes devenus amis et nous n'avons plus jamais perdu le contact. Si aujourd'hui nous travaillons dans des secteurs différents, nous avons toujours échangé sur nos professions. C'est ainsi que nous avons songé à écrire un premier ouvrage à quatre mains pour mutualiser nos acquis, nos expériences et notre sensibilité à la valorisation de l'architecture », annonce Christelle Lecœur, architecte et docteure en architecture. Elle ajoute : « Et puis, surpris par l'intérêt qu'on lui a accordé, nous avons finalement imaginé une série de livres qui nous permet d'assouvir nos obsessions partagées sur l'histoire de notre discipline ! » Cyril, Brulé, architecte à Saulieu (21) acquiesce : « Nous souhaitons proposer des écrits intelligibles et captivants. Nous voulions nous adresser aux curieux, aux passionnés, aux étudiants et même à ceux qui ont peur de l'architecture et des architectes ! Le but n'était pas de produire des "pavés" obscurs réservés aux initiés mais de proposer une enquête sur un lieu conçu par un architecte, avec des documents visuels, un portfolio et des focus explicatifs... ». Après le succès du premier opus, en 2018, « La Maison Bandelier - André Wogenscky à Saulieu » leurs trois autres titres : « Le Carmel de la Paix - José Luis Sert à Mazille » (2020), « La Villa Sayer - Marcel Breuer à Glanville » (2023) et « Le Sextant maison de vacances - Le Corbusier et Pierre Jeanneret aux Mathes » (2024) connaissent à leur tour un engouement similaire. Rien d'étonnant à ce succès, sûrement dû à leur vision personnelle et à leurs longues années d'expériences et de savoir faire.

DES PARCOURS EXHAUSTIFS

« Nous sommes tous les deux diplômés de l'ENSA en tant qu'architecte D.P.L.G. J'ai obtenu mon diplôme en 2001 et Cyril en 2003. J'ai poursuivi par un doctorat en architecture et j'ai passé ma thèse en décembre 2021. J'ai toujours souhaité aborder ma profession de manière plurielle. J'aime être sur le terrain mais aussi transmettre », poursuit Christelle Lecœur. Membre du laboratoire de recherches ACS à l'ENSA Paris-Malaquais / Université PSL, elle a collaboré avec des insti-



Christelle Lecœur et Cyril Brulé lors d'une causerie et dédicace à Quarré-les-Tobes (89) en février dernier à l'occasion de la présentation de « Le Sextant maison de vacances - Le Corbusier et Pierre Jeanneret aux Mathes ». Crédit : FC pour Mamie Petite.

tutions comme le Frac Centre Val de Loire, le Pavillon de l'Arsenal ou le CAUE 92. « Puis j'ai monté mon agence de scénographie et de commissariat d'exposition. J'ai travaillé avec la Cité de l'architecture et du patrimoine, la Cinémathèque française et le Musée du quai Branly notamment. Mes travaux portent majoritairement sur l'espace domestique, autour de la modernité, de sa critique et de ses représentations.

« Nous souhaitons proposer [sur l'architecture] des écrits intelligibles et captivants. »

Des questions qui me passionnent. »

Autunois d'origine, Cyril Brulé a rêvé très tôt d'être architecte. De son côté, il renforce son cursus par un D.E.A. « Jardins, Paysage, Territoire » à l'École du Paysage de Versailles avant de revenir dans le Morvan, à Saulieu, en 2002. Accueilli au sein de l'Atelier Correia, il décide de rester en Bourgogne pour travailler aux côtés de Claude Correia à partir de 2005. « C'est en le voyant exercer que j'ai compris que je pourrai moi aussi contribuer à des choses essentielles et majeures à la campagne. Qu'il n'existe

pas de petits projets, au contraire, tout est captivant. » Il ajoute : « C'est un métier qui part de l'abstrait pour aller vers le concret, puisque nous touchons à la matérialité. C'est une profession dont le matériau principal n'est ni la pierre, ni le bois mais le temps. Et c'est aussi ce que nous voulions aborder dans nos écrits. » Depuis 2022, date du départ en retraite de son mentor, il décide de racheter, avec les salariés, l'Atelier Correia pour le transformer en SCOP d'architecture. Cyril est parallèlement très impliqué dans la vie locale de sa région. Vice-président du Parc naturel régional du Morvan en charge des patrimoines naturels et culturels et architecte-conseil de l'État dans l'Allier, il est aussi président de l'association François Pompon.

DANS L'INTIMITÉ D'UN LIEU ET DE SES PROPRIÉTAIRES

Cette série sur l'architecture a d'ailleurs commencé à Saulieu, avec l'envie de déconstruire un mythe local : il existerait une maison signée Le Corbusier à Saulieu. « Je la connaissais déjà depuis que j'étais collégien. Je m'y rendais pour voir un camarade qui habitait là. Adulte, j'y suis évidemment retourné ! En réalité, cette bâtisse de béton et de verre, sans toit, avec des toitures-terrasses était l'œuvre d'André

1975

Naissance de Christelle Lecœur le 30 novembre.

1977

Naissance de Cyril Brulé le 17 février.

2001 et 2003

Obtention de leurs diplômes de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture : Christelle en 2001 et Cyril en 2003.

2005

Cyril Brulé décide définitivement de travailler en Bourgogne, à Saulieu aux côtés de Claude Correia au sein de l'Atelier Correia.

2018

Parution du premier ouvrage de Christelle Lecœur et Cyril Brulé : La Maison Bandelier - André Wogenscky à Saulieu (Édition Bernard Chauveau).

2021

Christelle Lecœur obtient sa thèse.

2024

Publication de Le Sextant maison de vacances - Le Corbusier et Pierre Jeanneret aux Mathes.

Wogenscky, premier assistant de Le Corbusier. » Christelle ajoute : « Nous sommes partis de là. Raconter de notre point de vue, l'histoire de cette maison. Le livre a plu et ce premier essai a tout de suite trouvé sa place. La série était la suite logique. » Pour chacun des sujets, deux ans de travail sont nécessaires. « C'est un travail exhaustif. Je m'occupe de la partie conception et de tout ce qui est archives, celles-ci étant bien souvent sur Paris. Cyril se charge plus des interviews et de tout ce qui relève du chantier », souligne Christelle. Il faut aussi se rapprocher des propriétaires des lieux. Entrer dans leur intimité. « Parfois, c'est facile, d'autres fois plus complexe. » Quoiqu'il en soit, les critères sont toujours les mêmes : trouver un projet important à découvrir pour mieux « appréhender l'histoire d'un territoire. Nous aimons les histoires riches, avec des rebondissements, du dynamisme ». Reste à mener l'enquête, presque policière, pour trouver des indices et remonter au « résultat » (la maison est là, construite !). L'avenir ? Ils ont pas mal d'idées en tête et espèrent sortir une dizaine d'ouvrages dans cette collection. « Pour le moment nous travaillons sur trois à quatre projets. »

VIRGINIE RONY



Retrouvez tous nos portraits sur journal-du-palais.fr

